



I – RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2014

1. Présentation des Etats financiers

Les comptes consolidés semestriels résumés du Crédit Agricole d'Ile-de-France ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2014.

2. Résultats consolidés

2.1. Contexte économique et financier

Tout au long de ce premier semestre, la conjoncture économique est restée atone. Les indicateurs du climat des affaires publiés par la Banque de France, tant en France qu'en Ile de France, stagnent à un niveau inférieur à 100 : les perspectives de reprise ne sont pas apparentes à ce stade.

Sous l'effet des dernières mesures prises par la Banque Centrale Européenne, le niveau des taux a continué de baisser rapidement, notamment sur les durées les plus longues. Il en découle une diminution de la pente : si l'on prend l'écart 2 ans / 7 ans qui constitue notre référence, la pente passe de 180 pdb à 120 pdb entre le 31 décembre 2013 et le 30 juin 2014. Ces deux éléments – niveau absolu des taux particulièrement bas et affaiblissement de la pente – sont peu favorables à notre modèle de Banque de Détail refinançant les crédits par les dépôts.

Les marchés actions sont restés dynamiques avec une tendance à la consolidation en fin de période après une hausse presque ininterrompue depuis un an. La tendance reste haussière, même si elle devra être confirmée par des signes plus tangibles de reprise économique et de perspectives d'amélioration des résultats des entreprises. Sur la période récente, la baisse des taux a été le principal soutien à la hausse des marchés actions en incitant les investisseurs à se tourner vers les placements plus risqués.

2.2. Activité commerciale du Crédit Agricole d'Ile-de-France

Les principaux indicateurs d'activité ont enregistré les évolutions suivantes sur un an :

	Encours 30 juin 2014 (en milliards d'euros)	Evolution sur un an (en pourcentage)
Encours total de collecte	53,0	+2,9 %
➤ Dont collecte bancaire	28,3	+5,3 %
➤ Dont assurance-vie	10,4	+7,5 %
➤ Dont collecte OPVCM et comptes titres	14,3	-4,6 %
Encours total de crédits	28,2	+2,1 %
➤ Dont crédits à l'habitat	16,6	+3,2 %
➤ Dont crédits aux grandes entreprises	5,6	+3,7 %
➤ Dont crédits aux collectivités locales	3,2	-6,2 %
➤ Dont crédits aux professionnels et à l'agriculture	1,7	+3,8 %

Les réalisations de prêts à l'habitat ont diminué de 27,8 % à 1,2 milliards d'euros, en lien avec le ralentissement immobilier. La part de marché à la réalisation à fin mars (dernier chiffre connu) s'est en effet avérée en légère hausse. Si les encours aux grandes collectivités locales diminuent, l'accélération de la croissance des encours aux professionnels et à l'agriculture (+3,8 %), et l'inflexion observée sur les crédits aux grandes entreprises (+3,7 %) et dans une moindre mesure sur le crédit à la consommation (+1,8 %) sont des signaux très positifs.

La collecte bilan (+5,3 % sur 1 an) et l'assurance vie (+7,5 % sur 1 an) ont connu une croissance soutenue, même si le dynamisme de la collecte financière est resté freiné par la persistance d'une faible appétence au risque des épargnants. Au total, la collecte globale est en croissance de 2,9 % sur 1 an à 53 milliards d'euros.

En matière d'équipement, la Caisse régionale a poursuivi l'équipement de ses clients en comptes à composer, la montée en gamme du parc de cartes vers les cartes premium et à débit différé, et le développement de l'IARD.

2.3. Résultats consolidés aux normes IAS/IFRS

Les soldes intermédiaires de gestion consolidés s'établissent aux niveaux suivants :

	30/06/2013	30/06/2014	Variation
	en M€	en M€	
Produit net bancaire	487,6	477,8	-2,0 %
Charges générales d'exploitation	-238,3	-244,8	+2,7 %
Résultat brut d'exploitation	249,4	233,0	-6,6 %
Coût du risque	-22,9	+7,5	
Gain ou pertes sur autres actifs	0,0	-0,8	
Charge fiscale	-78,4	-78,5	+0,2 %
Résultat net consolidé	148,1	161,1	+8,8 %
Intérêts minoritaires	0,0	0,2	
Résultat part du groupe	148,1	160,9	+8,6 %

↳ **Le Produit Net Bancaire s'établit à 477,8 millions d'euros contre 487,6 millions d'euros au 30 juin 2013, soit une baisse de 2,0 %**

Alors que le PNB Ressources Propres bénéficie du retour du dividende de la SAS La Boétie et se situe en hausse de 29,4 % à 52,7 M€, le PNB d'activité s'affiche en retrait de 4,9 % : si l'intermédiation, en hausse de 0,9 %, résiste dans un environnement défavorable, les commissions de la collecte centralisée à Crédit Agricole SA souffrent de la baisse des taux, et les commissions de services subissent des plafonnements réglementaires et le faible dynamisme de l'environnement économique.

↳ **Les charges d'exploitation augmentent de 2,7 % et ressortent à 244,8 millions d'euros**

Elles sont impactées par les investissements en cours dans le cadre du projet Ambitions 2.015, liés notamment à l'adaptation de notre réseau commercial. C'est ainsi qu'à ce jour, 20 regroupements d'agences ont été lancés, dont 13 terminés, et un premier groupe de 8 agences « ACTIVE » sera livré à la fin du mois de juillet, avant un déploiement généralisé à démarrer en fin d'année.

Le coefficient d'exploitation ressort en conséquence à 51,2 % et le résultat brut d'exploitation diminue de 6,6 % à 233 millions d'euros.

↳ Le coût du risque ressort à 7,5 millions d'euros

Le niveau des risques reste extrêmement faible, avec un taux de défaut de 1,04 % au 30 juin, et le résultat de leur gestion se traduit par des reprises de provision supérieures aux pertes et dotations. Leur taux de couverture demeure élevé, et le niveau des provisions collectives et filières est de nature à amortir une éventuelle remontée du taux de défaut.

Au final, le résultat net part du groupe s'établit à 160,9 M€, en hausse de 8,6 %.

La digitalisation de la banque a connu une cadence soutenue avec le lancement de la nouvelle application Ma Banque le 30 juin, d'ores et déjà téléchargée par près de 220 000 clients du Crédit Agricole d'Ile-de-France, et la montée en puissance de la signature électronique qui donne lieu à la signature de près de 30 000 contrats et pièces de caisses par semaine.

Au cours du second semestre, dans le cadre de son plan d'investissements de 100 M€ pour 2014, le Crédit Agricole d'Ile de France continuera la reconfiguration de son dispositif commercial, encouragé en cela par la poursuite de la hausse de son Indice de Recommandation Client¹. Il entamera le déploiement du nouveau poste de travail multicanal en agence actuellement en phase de tests. Il accélèrera également l'adaptation de ses sièges aux mutations technologiques, avec l'acquisition d'un immeuble récent à St Denis, qui aura notamment vocation à accueillir différents services en relation avec la clientèle utilisant les canaux digitaux. Il poursuivra le renforcement de sa dimension mutualiste et coopérative, grâce à la montée en puissance des 10 nouvelles Caisses Locales créées au cours de ce premier semestre.

FONDAMENTAUX FINANCIERS		
	30/06/2013	30/06/2014
Ratio de solvabilité réglementaire (>8 %)	22,9 %	21,43 %
Liquidity Coverage Ratio (>60 % au 01/01/2015)	-	73,6 %
Ratio Crédit Collecte	109,5 %	106,5 %
Taux de défaut	1,35 %	1,04 %
Coefficient d'exploitation	48,9 %	51,2 %

2.4. Evènements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire.

¹ L'indice de recommandation client ou IRC se mesure par la différence entre la proportion de clients super-promoteurs et celles de clients détracteurs ou neutres.

3. Structure financière

3.1. Les Fonds propres

Le montant des fonds propres part du groupe s'élève à 3 941 millions d'euros au 30 juin 2014, soit une baisse de 71 millions d'euros (-1,8 %) par rapport au 31 décembre 2013.

Cette diminution résulte principalement du passage aux normes Bâle III et de la non prise en compte du résultat intermédiaire de la Caisse dans les Fonds Propres (Décision de l'ACPR).

3.2. Les ratios prudentiels

L'arrêté du 20 février 2007 qui a transposé dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49-CE), qui prévoit que les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence un ratio de solvabilité supérieur à 8 %, a été abrogé le 31 décembre 2013.

Au 1er janvier 2014, un nouveau paquet législatif dit « CRD IV » comprenant un règlement (CRR: N° 575/2013) et une directive (CRD IV : 2013/36/UE), est entré en vigueur. Ce dispositif prévoit le découpage des fonds propres en trois compartiments (CET, AT1, T2) avec trois niveaux minimums de ratios associés de plus en plus contraignants chaque année pendant la période transitoire.

Au 30 juin 2014, le ratio de solvabilité du Groupe Crédit Agricole d'Ile-de-France, établi en application de la norme dite « Bâle III », est estimé à 21,43 % contre 23,51 % au 31 décembre 2013.

3.3. Les parties liées

Les informations relatives aux parties liées sont présentées dans les annexes aux comptes consolidés en Note 2.2.

4. Gestion des risques

4.1. Risque de crédit

4.1.1. Principales évolutions

I. Objectifs et politique

• Banque de Détail :

La politique d'engagement de la Caisse régionale sur le marché de la Banque de Détail répond à différents objectifs : assurer le développement du crédit tout en maîtrisant le risque, avec un niveau de marge suffisant, et donner aux agences un cadre de référence.

Pour les particuliers :

La politique d'engagement de la Caisse régionale sur le marché des Particuliers s'intègre dans une politique crédit visant à : maintenir un taux de délégation Agence élevé, optimiser les délais de décision et disposer d'une expertise plus poussée pour les dossiers complexes.

Elle s'appuie sur les éléments suivants :

1. La capacité de remboursement de l'emprunteur,
2. L'engagement de l'emprunteur dans le projet matérialisé par l'apport personnel,
3. La durée maximale des crédits,
4. Les règles d'octroi et de renouvellement des crédits Relais,
5. Les règles propres au marché du locatif,
6. Les règles de territorialité,
7. Les règles d'octroi des découverts,
8. La politique de garantie,
9. La politique en matière de couverture ADI,
10. Les délégations,
11. La politique de taux,
12. Les contrôles spécifiques sur la fraude documentaire.

Sur le premier semestre 2014, de nouvelles préconisations en matière de financements sur le *marché des Particuliers* ont été formulées dans le cadre de l'ajustement des politiques crédits présenté au Conseil de Direction du 29 avril 2014 :

- Le poids de prescription immobilière ne devra pas dépasser un certain seuil, fixé par la Direction Générale, dans l'objectif global de la Caisse régionale,
- Des conditions simplifiées sont mises en place pour financer les besoins de trésorerie à court terme inférieurs ou égaux à 150 k€ des clients relevant de la Banque Privée avec une ancienneté de plus de 6 mois et une note Bâle II satisfaisante,

- Les prêts à la consommation ressortant en score orange sont désormais délégués quel que soit le montant accordé par le score au niveau Directeur de Secteur, Directeur d'Agence, Directeur et Adjoint de Pôle Banque Privée.

Pour les professionnels et les agriculteurs :

La politique d'engagement de la Caisse régionale sur le marché des Professionnels et de l'Agriculture s'intègre dans une politique crédit adaptée à l'évolution du contexte économique qui optimise les délais de décision par un traitement rapide des dossiers simples et met en œuvre une expertise plus poussée pour les dossiers complexes un référentiel commun.

Elle s'appuie sur les éléments suivants :

1. Les principes généraux :
 - Les critères d'intervention
 - La durée maximale des crédits
 - La démarche ciblée pour les financements
 - L'accompagnement des Créations-Reprise/Transmission
 - Le choix sélectif des opérations
 - Le financement des besoins Court Terme
 - La couverture assurance décès invalidité des prêts
 - La politique de garantie
2. Le pilotage de l'activité
3. Le pilotage des risques
4. Le schéma de délégations
5. La politique de taux
6. La validation et la mise en main

Sur le premier semestre 2014, de nouvelles préconisations en matière de financements sur *le marché des Professionnels et de l'Agriculture* ont été formulées dans le cadre de l'ajustement des politiques crédits présenté au Conseil de Direction du 10 juin 2014 :

- Dans le cadre du développement des encours de crédit sur le marché des professionnels, la démarche ciblée mise en place en 2013 pour financer les créations-transmissions/reprises (accompagnées par structure ou par réseau de franchise) est étendue aux créations accompagnées par des professionnels avérés,
- Toujours dans le cadre du développement des encours de crédit sur le marché des professionnels et dans une optique de simplification et de satisfaction client, un « circuit express » en décision aux Engagements Professionnels sous certaines conditions d'éligibilité, de montant et de limite d'encours, est mis en place.

- **Banque des Entreprises :**

Sur le premier semestre 2014, il n'y a pas eu de nouvelles préconisations, par rapport au second semestre 2013, en matière de financements sur le réseau *banque des entreprises*. Une mise à jour de la politique crédit sur le réseau *banque des entreprises* sera présentée au Conseil d'Administration sur le second semestre de l'année.

Fait marquant :

A l'issue de la mission d'audit de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui s'est achevée fin 2013, le Collège de l'ACPR a validé sur le premier semestre 2014 le modèle IRBF Entreprises (Bâle II).

Fait marquant sur les deux marchés (Banque de Détail et Banque des Entreprises) :

Au cours du premier semestre, les régulateurs européens ont effectué une revue des banques et de leurs actifs (AQR). Cette revue a été menée conjointement avec Crédit Agricole SA et s'est déroulée sur le premier semestre de l'année. Les conclusions de cette revue seront communiquées au cours du 2^{ème} semestre 2014.

II. Gestion du risque

II.I. Organisation et dispositif de suivi

- **Banque de Détail**

En matière de suivi du risque par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent sur le réseau de la *banque de détail*, de nouveaux développements ont vu le jour depuis le début de l'année 2014 :

- Depuis le début de l'année, certains clients des établissements bancaires français ont été victimes de fraude sur la banque en ligne (BAM) selon le mode opératoire dit « swap de SIM ». Pour contrer cette fraude, la Caisse régionale a décidé de mettre en œuvre sur la BAM une mesure de temporisation pendant 48 heures d'ajout d'un nouvel IBAN dans les comptes bénéficiaires. Ce délai permet de protéger nos clients en leur laissant le temps de réagir (si un client souhaite utiliser immédiatement un nouvel IBAN bénéficiaire, il a la possibilité de le faire en se déplaçant en agence). Par ailleurs certaines mesures de protection ont été renforcées : ne pas modifier le numéro de portable d'un client sur simple appel téléphonique, ne pas envoyer de code BAM sur une demande téléphonique, ne pas faire de virement sur demande exprimée par mail.
- Le fonctionnement et les pouvoirs du Comité DDC (Direction du Développement du Crédit) ont été redéfinis :

Le Comité DDC est composé de la manière suivante : le Directeur du Développement du Crédit, qui le préside ; le Responsable du Département des engagements particuliers et des back-office professionnels et entreprises ; le Responsable du service des Engagements particuliers.

Le Comité se réunit de façon hebdomadaire. En cas d'absence du Directeur de la Direction du Développement du Crédit, le Comité doit obligatoirement être présidé par un Directeur Général Adjoint.

Lorsqu'il ne réunit que deux membres, le comité DDC n'accorde de crédit qu'à l'unanimité. Les décisions du Comité DDC sont consignées sur des registres spécifiques. Le Comité DDC rend compte au Conseil d'Administration de l'ensemble des prêts décidés et réalisés dans le cadre sa délégation de pouvoir. Le Conseil d'Administration délègue au Comité DDC le pouvoir de statuer sur toutes demandes de crédit ne relevant, à raison de leur importance ou de leur spécificité, ni de la compétence des Comités Régionaux, ni de celle du Comité des Engagements, et par conséquent ainsi définies :

- * Les demandes de crédit à court, moyen ou long termes et d'engagements par signature, émanant d'entreprises individuelles ou personnes morales, autres qu'agricoles, ne relevant pas de la Direction des Entreprises lorsque le crédit octroyé ou l'engagement consenti porte le total des encours du sollicitant à une somme $> \text{à } 1\,200\text{ K€}$ et $\leq \text{à } 2\,000\text{ K€}$.
 - * Les demandes de crédit, tant à la consommation qu'à l'habitat, émanant de particuliers, lorsque le crédit octroyé ou l'engagement consenti porte le total des encours du sollicitant à une somme $> \text{à } 1\,200\text{ K€}$ et $\leq \text{à } 2\,000\text{ K€}$.
- Le fonctionnement et les pouvoirs du Comité mixte (prêts aux salariés CADIF) ont été redéfinis :
Le Comité Mixte est composé de 2 membres : un cadre supérieur de la Direction des Ressources Humaines et le responsable du Département des Engagements Particuliers et des back-office professionnels et entreprises (ou le responsable du Service des Engagements ou son adjoint).
Les décisions sont prises à l'unanimité. Les décisions sont enregistrées dans le dossier numérique de l'emprunteur.

• Banque des Entreprises

Pour la *banque des entreprises*, la politique crédit sera revue par le Conseil d'Administration sur le second semestre de l'année. Aussi, aucune évolution significative n'est à signaler sur le 1^{er} semestre 2014.

II.II. Méthodologie et systèmes de mesure

La mesure du risque de crédit :

Le suivi du risque de crédit demeure le même qu'en 2013, avec une segmentation par réseaux (*banque de détail* et *banque des entreprises*), et une mesure selon 3 approches :

- une approche interne : les encours risqués (approche la plus large) représentant les situations de retard, risque latent ou gestion en recouvrement amiable ou contentieux.
- deux approches réglementaires : le CDL et le défaut bâlois.

La Caisse régionale suit ses risques au travers de son exposition en termes d'encours et d'engagements par réseau :

En Millions d'EUROS	30.06.2014				31.12.2013			
RESEAUX	Engagements*	en %	Encours	en %	Engagements*	en %	Encours	en %
Banque de Détail	19 380,4	60,9%	18 558,3	66,7%	19 231,2	60,7%	18 434,1	66,7%
dont encours risqués			275,8	1,5%			276,3	1,5%
dont encours CDL			203,3	1,1%			201,2	1,1%
dont encours défaut			187,0	1,0%			174,5	0,9%
Banque des Entreprises	12 468,5	39,1%	9 280,4	33,3%	12 467,2	39,3%	9 185,4	33,3%
dont encours risqués			115,9	1,2%			155,4	1,7%
dont encours CDL			107,3	1,2%			137,3	1,5%
dont encours défaut			101,7	1,1%			148,9	1,6%
TOTAL	31 848,9	100%	27 838,7	100%	31 698,4	100%	27 619,5	100%
dont encours risqués			391,7	1,4%			431,7	1,6%
dont encours CDL			310,6	1,1%			338,5	1,2%
dont encours défaut			288,7	1,0%			323,4	1,2%
*Bilan + hors bilan								

Source : Données de gestion Bâle II

En termes d'engagements, on constate au 1^{er} semestre 2014 une hausse des engagements sur la banque de détail et une stabilité sur le marché des Entreprises.

Après avoir représenté jusqu'à 48 % des engagements en décembre 2010, la banque des Entreprises ne représente plus que 39 % en juin 2014.

En termes de risque, au niveau de la Caisse régionale, les 3 approches de mesure des risques de crédit montrent des évolutions concordantes : une baisse des encours risqués, CDL et en défaut par rapport à fin 2013.

Cette évolution favorable s'explique principalement par le faible taux d'entrées en risque sur le premier semestre et par des opérations de désensibilisation sur la Banque des Entreprises.

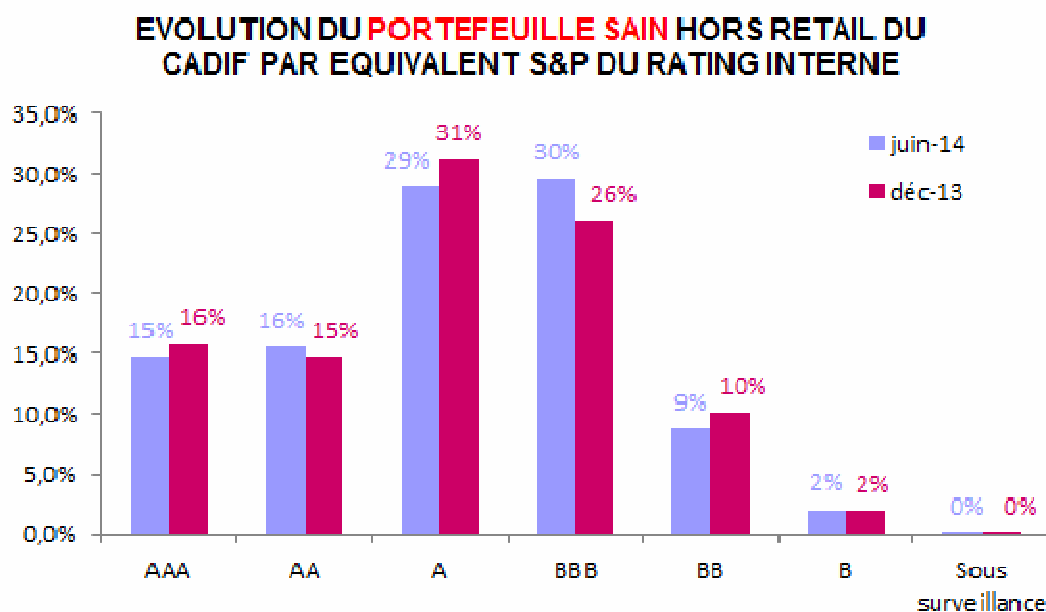
Analyse des encours par notation interne :

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations et Collectivités publiques, Professionnels de l'Immobilier).

Pour le Crédit Agricole d'Ile-de-France, au 30 juin 2014, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent près de 99,6 % des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail (soit un taux stable par rapport au taux de 99,7 % au 30 juin 2013).

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements notés, accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail.

La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.



A fin juin 2014, 31 % des engagements sont de qualité « Haute » selon les normes S&P (notes $\geq$ AA) et 60 % sont de qualité « Moyenne Supérieure » selon les normes S&P (notes $\geq$ A).

Ces poids sont relativement stables par rapport à décembre 2013.

III. Exposition

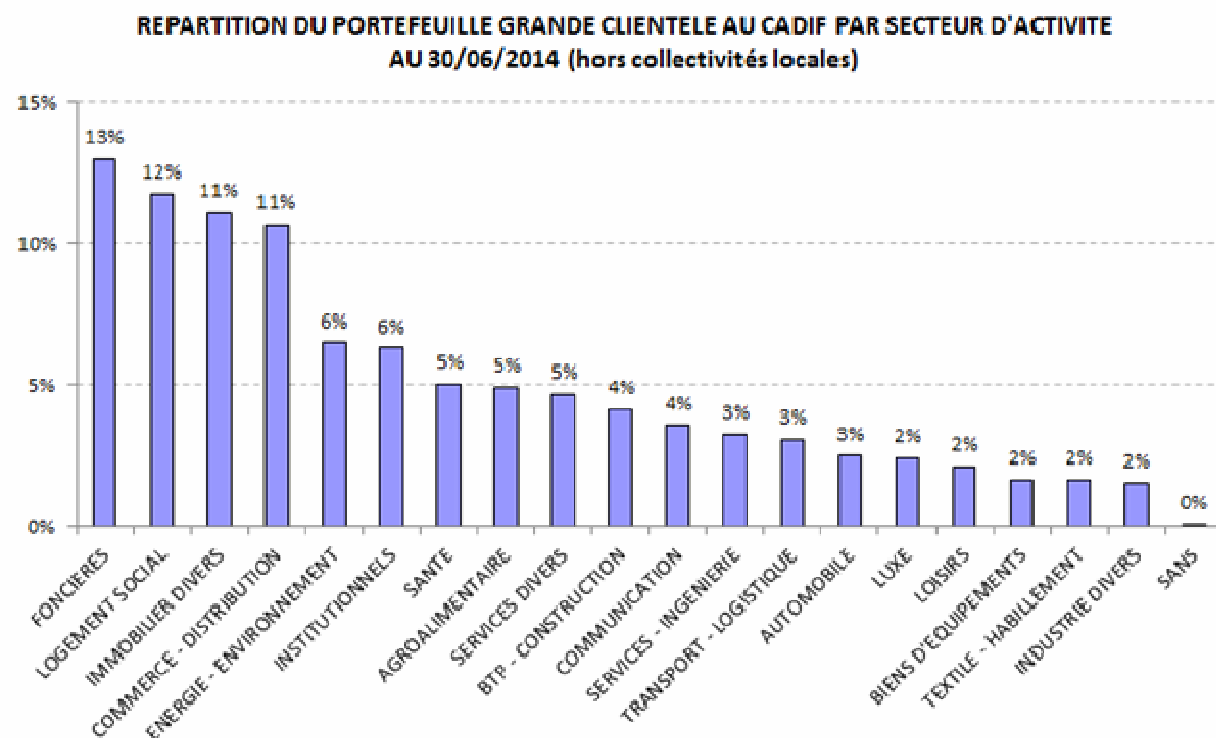
a) Diversification par zone géographique

Non applicable à la Caisse régionale d'Ile-de-France

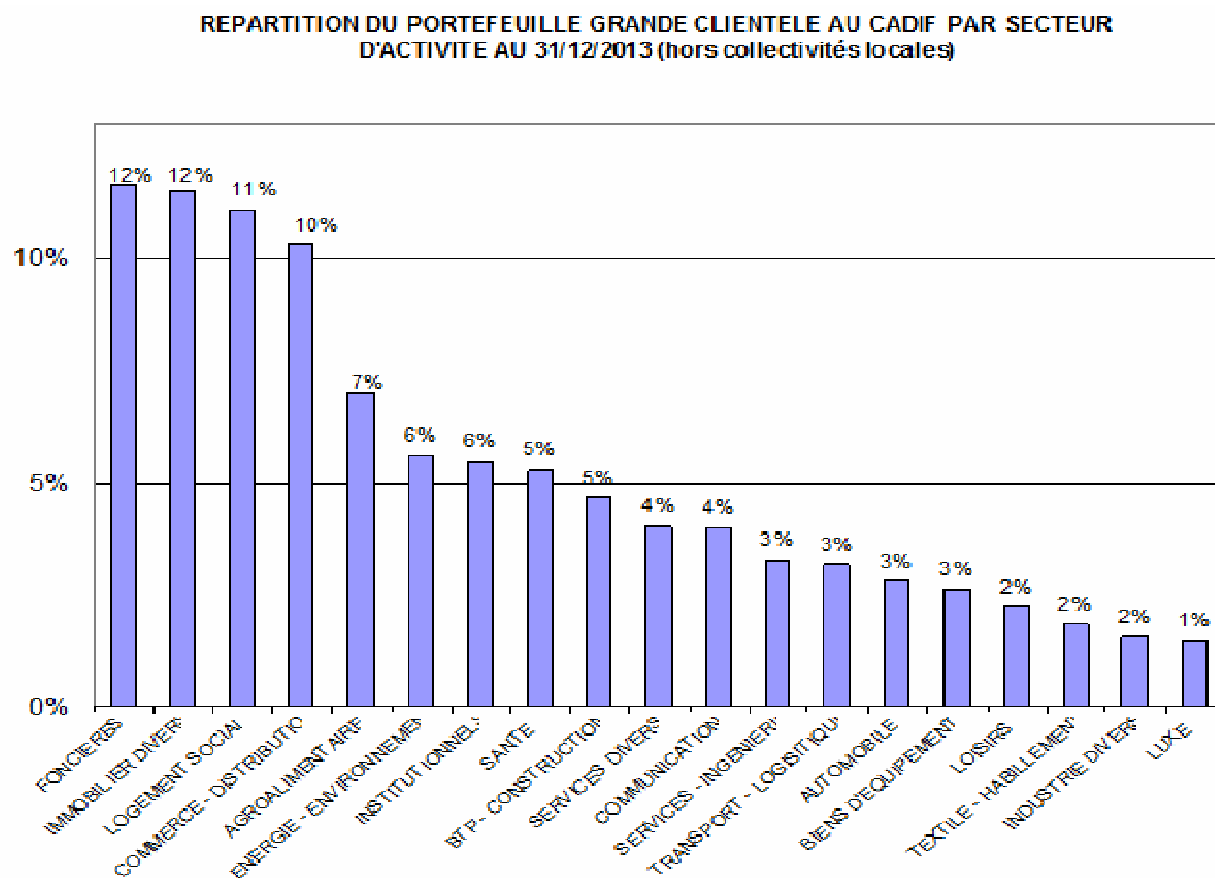
b) Diversification par filière d'activité économique

La répartition des engagements de la *grande clientèle* de la Caisse régionale par filière d'activité économique au 30 juin 2014 se présente comme suit :

Ventilation au 30/06/2014 :



Ventilation au 31/12/2013 :



On peut signaler quelques évolutions notables au 30 juin 2014 par rapport à fin 2013 :

- L'écart entre les quatre premières filières en termes d'engagements et les autres se creuse, il est maintenant de 5 points de pourcentage contre 3 à fin 2013,
- Baisse de 2 points de pourcentage de la filière Agroalimentaire provenant principalement de la baisse des engagements sur un client, lié à la saisonnalité de son activité.
- Hausse du poids de la filière Foncière, qui reste le plus gros engagement de la Caisse régionale.

La répartition sectorielle des engagements de la banque des entreprises du Crédit Agricole d'Ile-de-France apparaît ainsi correctement diversifiée.

c) Concentration sur les 20 premiers clients de la Caisse régionale :

Au 30 juin 2014, les engagements bruts sur les 20 plus grands risques de crédit de la Caisse régionale évoluent comme suit :

En Millions d'EUROS	30.06.2014		31.12.2013	
20 PREMIERS GROUPES	Engagements*	Encours	Engagements*	Encours
TOTAL	3 360,5	2 182,1	3 589,0	2 640,8
En % du total Grande Clientèle	27,0%	23,5%	28,8%	28,7%
En % du total CADIF	10,6%	7,8%	11,3%	9,6%
*Bilan + hors bilan				

Source : Données de gestion Bâle II

Les encours globaux des 20 premiers groupes représentent 10,6 % des engagements totaux du Crédit Agricole d'Ile-de-France, soit un poids en diminution par rapport au 31 décembre 2013 (11,3 %).

Nous pouvons également noter que sur ces 20 plus grands risques, 11 sont des risques d'Etat ou assimilés, et que la note Bâle II la plus faible se limite à D.

d) Concentration du portefeuille de la Grande Clientèle sur les sociétés étrangères :

La concentration des engagements bruts de la grande clientèle de la Caisse régionale sur des sociétés étrangères au 30 juin 2014 se présente comme suit :

En Millions d'EUROS	30.06.2014		31.12.2013	
SOCIETES ETRANGERES	Engagements*	Encours	Engagements*	Encours
TOTAL	157,8	92,4	218,1	93,3
En % du total Grande Clientèle	1,3%	1,0%	1,7 %	1,0%
En % du total CADIF	0,5%	0,3%	0,7%	0,3%
*Bilan + hors bilan				

Source : Données de gestion Bâle II

En termes de poids relatif des financements accordés aux sociétés étrangères par le Crédit Agricole d'Ile-de-France, on peut noter une pondération des engagements qui se limite à 0,5 % (en baisse par rapport au 31 décembre 2013 : 0,7 %).

e) Ventilation des engagements de la Caisse régionale par type de financements :

La ventilation des engagements bruts de la Caisse régionale par marché au 30 juin 2014 se présente comme suit :

En Milliers d'EUROS	30.06.2014				31.12.2013			
TYPES DE FINANCEMENTS	Engagements*	en %	Encours	en %	Engagements*	en %	Encours	en %
Habitat	16 354 290	51,3%	15 864 583	57,0%	16 333 771	51,5%	15 793 776	57,2%
Corporates	5 915 261	18,6%	3 741 907	13,4%	5 754 272	18,2%	3 522 095	12,8%
Collectivités Locales	3 898 042	12,2%	3 742 301	13,4%	3 990 517	12,6%	3 876 165	14,0%
Professionnels de l'Immobilier	2 280 463	7,2%	1 525 192	5,5%	2 244 292	7,1%	1 410 532	5,1%
Professionnels	1 570 989	4,9%	1 516 914	5,4%	1 527 787	4,8%	1 477 524	5,3%
Conso et Revolving	1 102 701	3,5%	848 787	3,0%	1 026 664	3,2%	850 917	3,1%
LBO	374 753	1,2%	271 030	1,0%	478 102	1,5%	376 627	1,4%
DAV et autres Particuliers	21 489	0,1%	5 732	0,0%	25 921	0,1%	6 602	0,0%
Agriculteurs et Associations	330 883	1,0%	322 251	1,2%	317 039	1,0%	305 305	1,1%
TOTAL	31 848 871	100%	27 838 697	100%	31 698 365	100%	27 619 543	100%
*Bilan + hors bilan								

Source : Données de gestion Bâle II

A fin juin 2014, plus de la moitié (51,3 %) des engagements de la Caisse régionale est constituée de crédits Habitat (stable vs fin 2013), environ 18,6 % sont répartis sur des financements « corporates » (petites et grandes entreprises), et 12,2 % sur des clientèles collectivités publiques au sens large (y compris Logement Social et Santé Publique).

Ainsi, 63,5 % des engagements de la Caisse régionale au 30 juin 2014 sont réalisés sur des financements présentant le profil de risque le moins élevé (habitat et collectivités publiques).

IV. Coût du risque

Cf. note 3.8 des annexes aux comptes consolidés et supra § 2.3. Résultats consolidés aux normes IAS/IFRS.

4.1.2. Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2014

Sur la *banque de détail*, le Contrôle Central des Risques continue le développement de ses bases informatiques afin d'améliorer ses suivis et d'affiner ses contrôles.

Enfin, le Contrôle Central des Risques a prévu dans le courant du 2nd semestre 2014 de continuer à réaliser des études spécifiques en rapport avec l'actualité en matière de risque.

Pour la *banque des entreprises*, la seconde partie de l'année 2014 verra la mise en œuvre des travaux suivants :

- la création d'une nouvelle filière sectorielle afin de mieux encadrer et suivre notre exposition sur les « captives financières »,
- l'actualisation des procédures et mise à jour des politiques d'engagements LBO&FSA et salle des marchés.

4.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- Les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts,
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières,
- Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

4.2.1 Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le portefeuille de trading et le portefeuille bancaire. La variation de juste valeur du portefeuille de trading se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du portefeuille bancaire se traduit par un impact sur les fonds propres.

4.2.2 Gestion du risque

I. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, le Directeur des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Il est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

II. Les comités de décisions et suivi des risques

Les organes de suivi des risques de marché sont structurés sur deux niveaux distincts :

- Organes de suivi des risques de niveau groupe :
 - Le Comité des Risques Groupe (CRG),
 - Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR),
 - Le Comité Normes et Méthodologies.
- Organes de suivi des risques de niveau local :
 - le Comité Financier examine l'exposition aux risques de taux et de liquidité et décide des éventuels programmes de couverture et de refinancement à mettre en œuvre. Il suit également l'exposition aux risques de contreparties interbancaires et s'assure du respect des limites accordées.
 - le Comité de Placement suit les risques liés aux opérations de placement pour compte propre. En particulier, il s'assure du respect des limites définies par le Conseil d'Administration.
 - le Comité Nouveaux Produits de Marchés et Structurés suit les risques liés aux opérations sur le marché des changes et sur les marchés de taux effectués par la Caisse régionale pour le compte de la clientèle Entreprises et Collectivités Locales. En particulier, il s'assure du respect des limites d'engagement générales qui s'appliquent aux contreparties selon la politique de crédit. Le Middle Office Marchés Financiers quant à lui s'assure du strict adossement de ces opérations, la Caisse régionale ayant pour principe de ne pas prendre de positions spéculatives dans les opérations qu'elle traite avec ses clients.

Le Comité Financier et le Comité de Placement sont donc les instances de délibération et de décision concernant les opérations de placement et de trésorerie. Leurs décisions sont mises en œuvre par le Directeur Financier après avoir été portées à la connaissance du Directeur Général.

Pour la réalisation des opérations de placement et de trésorerie, le Directeur Financier a la faculté de déléguer au responsable du Département Gestion Financière, ainsi qu'aux différents opérateurs de la Table des Marchés.

Le Contrôle Financier, qui bénéficie d'un rattachement hiérarchique distinct de celui du Front Office, effectue des suivis du risque en termes de VaR notamment, et alerte en cas de franchissement des limites.

4.2.3 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et ou seuils d'alerte : la Value at Risk, la VaR conditionnelle et un scénario de stress complémentaire.

Cependant, il convient de préciser que le périmètre pris en compte pour déterminer ces indicateurs exclut les investissements dans les FCPR (encours brut au 30 juin 2014 : 60 millions d'euros). Néanmoins, il existe un dispositif de suivi par le Contrôle Financier des FCPR quant au traitement des appels de fonds, de la distribution de capital et de la valeur liquidative.

I. La Value at Risk (VaR)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné.

Sur son portefeuille de titres, hors FCPR, en AFS, HFT et Trading Book, la Caisse régionale retient un niveau de confiance de 95 % et de 99 % et un horizon de temps de 1 an.

Il existe trois différents types de VaR :

- La VaR historique,
- La VaR analytique (ou paramétrique),
- La VaR Monte Carlo.

La Caisse régionale utilise depuis le 30 juin 2012, un modèle de VaR interne paramétrique. Elle dispose ainsi d'un outil adapté au portefeuille, nécessitant peu de données historiques et dont les paramètres sont plus faciles à estimer.

Cette VaR paramétrique simple est calculée à partir de la matrice de variance covariance historique du portefeuille. Ce calcul prend en compte les risques induits par la corrélation entre les actifs. Elle est déterminée en fonction de l'intersection des calendriers des historiques de chaque paire d'actif. Les rendements journaliers sont calculés de la même façon qu'exposée ci-dessus mais sur l'intersection des calendriers des historiques de prix des deux actifs.

L'horizon étudié n'est plus désormais de trois ans, mais des quinze derniers mois pour mieux prendre en compte la volatilité sous-jacente au marché.

Cette méthodologie permet ainsi de calculer la VaR du portefeuille réel du Crédit Agricole d'Ile-de-France (et non des indices) sur un horizon de un an, basée sur un historique de données de 15 mois.

Les résultats de la VaR paramétrique sur le portefeuille de titres, hors FCPR, en AFS, HFT et Trading Book, incluant les Assets Swaps, du 01 avril 2013 au 30 juin 2014 sont les suivants :

AFS + HFT	
Période d'analyse:	01/04/2013-30/06/2014
Montant du portefeuille en millions d'euros :	2 893
VAR paramétrique 1 an 95 %:	-1,065%
VAR paramétrique 1 an 95 % en millions d'euros :	-30,81
VAR paramétrique 1 an 99 %:	-1,506%
VAR paramétrique 1 an 99 % en millions d'euros :	-43,57

- Sur un horizon de 1 an, dans 95 % des cas, le portefeuille enregistrerait une perte inférieure à 1,065 % soit 30,81 millions d'euros compte tenu de l'encours actuel (VAR12 mois/95 % = -1,065 %).
- Sur un horizon de 1 an, dans 99 % des cas, le portefeuille enregistrerait une perte inférieure à 1,506 % soit 43,57 millions d'euros compte tenu de l'encours actuel (VAR12 mois/99 % = -1,506 %).

Les principales **limites méthodologiques attachées au modèle de calcul de la VaR paramétrique** sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs,
- L'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle. Pour atténuer cet inconvénient, un scénario de stress complémentaire est réalisé.

La VaR est une bonne mesure de risque mais elle a pour défaut principal de ne pas donner d'information sur les pertes extrêmes (les queues de distributions).

D'autres indicateurs stochastiques ont été ajoutés au modèle, c'est-à-dire des indicateurs qui nécessitent de simuler différents scénarios de prix lorsque la donnée est manquante sur certaines dates. Ces indicateurs produisent donc des valeurs variables en fonction du jeu de données simulées. Ces indicateurs sont : la VaR Conditionnelle, la VaR Cornish Fisher, la durée maximale de baisse et la perte maximale.

La VaR paramétrique de Cornish Fisher est calculée à partir des quatre premiers moments de la distribution des rendements. Pour mieux prendre en compte les risques extrêmes, il a été supposé que le premier moment (rendement moyen) était nul. Cette VaR est plus complète car elle prend en compte la skewness (le coefficient

d'asymétrie) et le kurtosis (le coefficient d'aplatissement) de la distribution et corrige donc l'hypothèse de normalité des rendements utilisée pour le calcul de la VaR.

Au 30 juin 2014, la VaR de Cornish Fisher sur un horizon d'un an à 95 % est de -29,67 millions d'euros et de -42,01 millions d'euros sur un horizon d'un an à 99 %.

La durée maximale de baisse correspond au plus grand nombre de jours consécutifs de rendements négatifs. La perte maximale correspond au cours le plus haut diminué du cours le plus bas sur une période donnée. Pour un portefeuille, on retranchera la valorisation quotidienne la plus faible à la plus élevée.

Au 30 juin 2014, la durée maximale de baisse est de 7 jours. Au 30 juin 2014, la perte maximale est de 12,90 millions d'euros.

De plus, nous réalisons de façon quotidienne un Back-Test sur notre VaR. Cela consiste à enrichir un outil du rendement réel annualisé (en montant et en pourcentage), ainsi que le montant de la VaR 99 % à 1 an (en montant et en pourcentage). Le rendement réel annualisé est calculé en fonction de l'évolution journalière de la position. On obtient ainsi un graphique permettant de confronter l'évolution du compte de résultat annualisé de notre portefeuille avec celle de notre VaR à 1 an. Nous sommes ainsi en mesure de détecter les éventuels dépassements de notre VaR.

II. La Var conditionnelle (CVar)

La CVar est l'indicateur complémentaire utilisé par la Caisse régionale et sert à déterminer la limite en risque acceptée en cas de survenance d'un scénario catastrophe. Le calcul porte sur l'ensemble du portefeuille (AFS + HFT + Trading Book), y compris les Assets Swaps. Ce deuxième élément quantitatif complète donc la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

La CVar est calculée en faisant la moyenne des pertes supérieures à la VaR.

Ainsi, pour chaque période, nous avons choisi de comparer le rendement du portefeuille à la VaR 2 moments. A la différence de la VaR simple, la VaR 2 moments prend en compte le rendement moyen du portefeuille. Elle est également calculée sur les rendements réels des actifs.

Au 30 juin 2014, la CVar sur un horizon d'un an à 99 % est de 109,26 millions d'euros, inférieure à la limite de 190 millions d'euros (définie au point I.IV. Les Limites).

III. Stress scénario complémentaire

En complément, un « stress scénario » mensuel est effectué sur différents paramètres de marché afin de s'assurer que les plus-values latentes et réalisées à la date de simulation permettent d'absorber une baisse supplémentaire de la valeur du portefeuille sans occasionner une perte totale supérieure à la limite globale.

Ce scénario choc risque englobe l'ensemble du portefeuille de placement (hors FCPR), d'investissement (en AFS), de transaction ainsi que le Trading Book.

Il fait l'hypothèse simultanée d'une baisse de 20 % des marchés actions et d'une hausse des taux d'intérêts de 2 %. La réaction (sensibilité) du prix des actifs constituant le portefeuille à ce scénario de marché est évaluée en fonction de la catégorie de ces actifs :

- Actions : -20 %
- Actifs diversifiés : -10 %
- Actifs monétaires : 0 %
- Actifs obligataires MT : -8 %
- Actifs obligataires CT : -4 %

La somme des plus-values latentes et réalisées sur l'année d'une part et de la perte résultant de la variation de prix des actifs simulée dans le scénario d'autre part doit ainsi conduire à un cumul de perte inférieur à la limite globale (définie au point IV Les Limites).

Cette règle globale est renforcée par une règle applicable ligne par ligne conduisant à liquider un placement au cas où sa dévalorisation correspondrait à une évolution particulièrement défavorable, c'est-à-dire envisageable statistiquement dans moins de 2 cas sur 100, sur l'horizon du placement considéré.

IV. Les limites

Suivi global

Le suivi global, tel que décrit ci-dessous, a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration en avril 2014 qui a confirmé la méthodologie et validé les montants.

a) Limite globale de perte

Pour tenir compte des futurs programmes d'achat de titres éligibles aux réserves de liquidité du ratio LCR et pour intégrer à terme les FCPR dans le dispositif, le Conseil d'administration du 2 avril 2014 a décidé de porter la limite globale de perte à 145 millions d'euros (contre 105 millions d'euros en 2013) avec la ventilation suivante :

- 10 millions au titre des FCPR,
- 80 millions au titre des obligations LCR couvertes du risque de taux (asset swappées), classées en titres d'investissement en norme française. La consommation de limite doit être calculée nette de l'effet des couvertures,
- 55 millions pour les autres titres du portefeuille.

La limite globale de perte doit en permanence rester inférieure à 145 millions d'euros, et les sous limites devront également impérativement être respectées. Elles ne sont pas fongibles.

Cette limite globale de perte est exprimée sous forme de Valeur à Risque (VaR) à l'intervalle de confiance 95 % sur un horizon de 12 mois, à l'exception des FCPR, pour lesquels les modalités de calcul restent à définir en fonction du résultat des travaux demandés par l'ACPR au Groupe Crédit Agricole.

Cet indicateur est calculable au niveau du portefeuille des titres de placement et d'investissement (en AFS) et de transaction (HFT).

Par ailleurs, un scénario catastrophe a été défini.

On considérera que ce scénario catastrophe correspond à une évolution défavorable dont la probabilité de survenance est inférieure à 1 %. La perte globale dans ce scénario est estimée à 190 millions (contre 140 millions d'euros en 2013) avec la ventilation suivante :

- 17 millions au titre des FCPR,
- 100 millions au titre des obligations LCR couvertes du risque de taux (asset swappées), classées en titres d'investissement en norme française,
- 73 millions pour les autres titres du portefeuille.

L'indicateur de perte dans un scénario catastrophe sera exprimée sous forme de Valeur à Risque conditionnelle (CVar) à l'intervalle de confiance 99 % sur un horizon de 12 mois, à l'exception des FCPR, pour lesquels les modalités de calcul restent à définir en fonction du résultat des travaux demandés par l'ACPR au Groupe Crédit Agricole.

Les résultats de ces calculs sont communiqués au Directeur Financier ; ils sont présentés à chaque Comité de Placement et portés à cette occasion à la connaissance de la Direction Générale.

b) Seuil d'alerte

Pour déceler toute évolution défavorable malgré le respect des indicateurs de risques, un seuil d'alerte est mis en place.

Il repose sur la mesure quotidienne de la variation de la valeur du portefeuille à partir d'une situation de référence selon les modalités décrites ci-dessous.

La situation de référence est la valeur maximale du portefeuille enregistrée au cours des 6 derniers mois écoulés.

Partant de la situation de référence, si la dévalorisation constatée du portefeuille par rapport à la situation de référence atteint la moitié de la limite de perte ou d'une des sous limites, le Comité de Placement ainsi que la DRCP sont informés de la situation en vue d'analyser l'exposition du portefeuille aux risques de marché et de prendre les décisions assurant une exposition aux risques compatible avec les objectifs de maîtrise des risques.

Si la dévalorisation constatée du portefeuille par rapport à la situation de référence atteint la limite globale de perte, ou l'une des sous-limites, le Conseil d'Administration est informé de la situation et des mesures prises pour stopper les dépréciations.

Au cours du premier semestre de l'année 2014, le seuil d'alerte n'a pas été atteint.

Il convient de préciser que le suivi quotidien n'est par définition accessible que pour les produits disposant des valeurs liquidatives quotidiennes. La Caisse régionale ne connaît la valeur exacte de la dévalorisation constatée sur l'ensemble du portefeuille qu'aux dates d'arrêté (en J+15 en moyenne).

c) Suivi ligne à ligne

Quotidiennement, le pilotage de l'exposition aux risques s'effectue à travers la règle applicable ligne par ligne conduisant à liquider un placement au cas où sa dévalorisation correspondrait à une évolution particulièrement défavorable, c'est-à-dire envisageable statistiquement dans moins de 2 cas sur 100, sur l'horizon de détention de la position.

Le fichier de contrôle mis en place calcule le rendement de chaque produit de l'ensemble des portefeuilles de placement (hors FCPR), d'investissement en AFS+HFT, incluant les instruments bilan et hors bilan, en comparant son rendement depuis l'investissement initial à la VaR paramétrique : VaR 95 % et VaR 98 %.

Un 'STOP' s'affiche à côté de l'instrument qui ne respecte pas la règle : Rendement > VaR 95 %.

Une 'Alerte' s'affiche à côté de l'instrument qui ne respecte pas la règle : Rendement > VaR 98 %. 'OK' s'affichera dans le cas de respect de ces deux règles.

La valorisation du portefeuille est effectuée au moins mensuellement sur la base des cours du dernier jour de chaque mois.

Au cours du premier semestre de l'année 2014, pour le suivi ligne à ligne, aucun message d'alerte n'a été enregistré.

d) Conséquence sur l'allocation du portefeuille

La limite globale de perte, pour être respectée à tout moment, implique une limitation de l'exposition du portefeuille à certains risques.

La politique de la Caisse régionale est d'orienter ses investissements sur les supports les moins complexes.

4.2.4 Exposition : Activités de marché

I. Les montants des excédents des ressources propres

Au 30 juin 2014, ces excédents étaient placés à hauteur de 3 557 millions d'euros avec la répartition suivante (hors filiales consolidées) :

30/06/2014		Normes IAS / IFRS					
En millions d'euros		détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente (*)	détenus à des fins de transaction	à la juste valeur par option	Prêts et créances	Total
Normes françaises	activité de portefeuille		60	1			61
	investissement	419 (1)	1648 (2)				2067
	placement		1409		14	6	1429
	Total	419	3117	1	14	6	3557

(*)A ces montants, il faut ajouter les titres de participation (933 millions d'euros) imputés dans le portefeuille des titres disponibles à la vente. Il s'agit principalement de titres SAS La Boétie.

(1) Obligations détenues jusqu'à l'échéance, sans couverture de taux.

(2) Obligations détenues jusqu'à échéance et couvertes en taux (asset swap) devant être comptabilisées en AFS en Normes IFRS pour refléter correctement l'intention de couverture, mais en titres d'investissement en norme française.

II. Les familles de produits utilisables dans le cadre de la gestion des excédents de ressources propres

L'objectif de gestion du portefeuille en 2014 vise la constitution de réserves de titres éligibles au ratio LCR, et ensuite l'apport d'une contribution au PNB de la Caisse Régionale en exposant de manière contingentée le portefeuille aux risques de marchés et en visant prioritairement la sécurisation des fonds propres, sans cible de rendement pré-définie.

Aussi, dans le cadre du respect d'une limite globale de dévalorisation du portefeuille sur un horizon de 12 mois, la gestion du portefeuille vise à optimiser les résultats de cette gestion grâce à une allocation utilisant les supports d'investissement suivants :

- OPCVM investis en actions, sur toutes zones géographiques,
- OPCVM ou des titres détenus en direct, exposant à un risque « crédit » (obligations, crédits bancaires) dont les valeurs varient en fonction des probabilités de défaillance des contreparties et des taux de marché,
- OPCVM investis dans des obligations convertibles en actions,
- OPCVM permettant de prendre une exposition sur les autres classes de risques régulièrement valorisés dans les marchés financiers comme les matières premières ou la volatilité des prix de certains actifs,
- OPCVM monétaires,
- Des produits structurés et dérivés ainsi que des titres en direct, sous réserve d'une approbation préalable des opérations par le Comité de Placement. La Caisse régionale s'interdit de détenir des produits dérivés qu'elle ne serait pas en mesure de valoriser de manière indépendante.

III. Le classement comptable des opérations de la gestion des excédents de ressources propres

Le classement comptable des titres est fonction des caractéristiques techniques et des intentions de gestion, en particulier en matière de cession.

III.I. Titres détenus jusqu'à l'échéance (HTM pour « held to maturity »)

Ce portefeuille est composé de titres destinés à être détenus jusqu'à l'échéance finale. Il comprend des obligations et des EMTN à taux fixe et à taux variable en euros émis par des émetteurs publics ou privés (bancaires et industriels) de bonne qualité dont la notation à la souscription est généralement égale à A ou au minimum à BBB. Ces titres représentaient au 30 juin 2014 un encours global de 419 millions d'euros (incluant les ICNE).

Par ailleurs, la Caisse régionale s'impose des règles de diversification sectorielle et de concentration des notes (au moins 78 % des émissions avec une note supérieure ou égale à A-). Sur cet encours global de 419 millions d'euros, les encours souverains représentent 86 millions, soit 20,5 %, (dont 56 millions sur la France, 5 millions sur l'Italie et 25 millions sur l'Allemagne) et les encours supra-souverains (BEI) 132 millions d'euros.

Ce portefeuille est destiné à procurer à la Caisse régionale des revenus récurrents. Compte tenu des règles comptables liées aux titres détenus jusqu'à l'échéance, ce portefeuille n'est pas revalorisé, les titres étant comptabilisés pour leur valeur d'achat. Par ailleurs, ces titres ne peuvent pas être cédés avant l'échéance. La limite maximale en encours a été fixée à 800 millions d'euros (600M€ en 2013) par le Conseil d'Administration, compte tenu du programme LCR. Les décisions d'investissements en matière de titres obligataires sont soumises au Comité des Engagements, compte tenu des risques de crédit associés.

III.II. Titres et dérivés à la juste valeur par option (HFT pour « held for trading »)

La Caisse régionale n'entend pas disposer de portefeuille de négociation au sens prudentiel, aussi les titres et instruments comptabilisés en HFT le sont du fait de leur nature et non du fait de l'intention de gestion. Il peut s'agir notamment :

- De titres à la juste valeur par option,
- De titres non liquides ne pouvant être valorisés de façon fiable,
- De dérivés classés à la juste valeur avec intention de couverture (par exemple opérations d'intermédiation d'instruments dérivés clientèle, ou instruments de couverture du risque de taux de titres classés en titres d'investissement),
- D'achat de protection contre le risque de crédit, ou de vente de protection dont l'objectif principal est l'optimisation du portefeuille de crédit dans une gestion à long terme, l'achat ou la vente de protection n'étant pas réalisé dans une intention de négociation,
- D'instruments de gré à gré détenus afin de bénéficier de l'évolution des paramètres de marché sur le long terme, sans intention de négociation et donc sans prise de bénéfice à court terme.

La documentation de l'intention de gestion est établie dès l'origine, et justifie le recours à ces instruments, en décrivant les objectifs poursuivis et les conditions dans lesquelles ces instruments

pourraient ne pas être détenus jusqu'à leur échéance (par exemple, atteinte d'un niveau de perte défini à l'origine de l'opération).

Des contrôles a posteriori permettant de vérifier le respect de la politique de gestion financière validée par l'organe délibérant seront effectués.

Pour autant, ces instruments exclus du portefeuille de négociation feront l'objet d'un suivi de leurs résultats et de leurs risques adaptés à leurs caractéristiques (notamment VaR, stress scénarios) sur base mensuelle a minima.

Au 30 juin 2014, l'encours de ce portefeuille s'élevait à 14 millions d'euros, constitué principalement de produits indexés sur la performance des marchés actions. De plus, ces produits sont souvent accompagnés d'une garantie en capital. Les variations de valeur de marché des titres de ce portefeuille (plus ou moins-values latentes) sont imputées en compte de résultat.

La limite en encours de ce portefeuille a été fixée à 200 millions d'euros (idem 2013) par le Conseil d'Administration, en prenant en compte le montant notionnel des produits dérivés, ainsi que les dérivés classés en juste valeur avec intention de couverture définis plus haut.

III.III. Titres non cotés représentatifs de prêts (« loan and receivable »)

Sont inscrits dans ce portefeuille les titres non cotés représentatifs d'une créance. Conformément aux directives de Crédit Agricole SA, la Caisse régionale y loge des TSDI émis par PREDICA. L'encours de ce portefeuille était de 6 millions d'euros au 30 juin 2014. En cas de dévalorisation des titres de ce portefeuille, des provisions seront constituées dont les dotations s'imputeront sur le compte de résultat.

III.IV. Titres détenus à des fins de transaction

Dans le cadre de contrats de liquidité du CCI, la Caisse régionale détient des actions propres pour un encours de 1 million d'euros au 30 juin 2014.

III.V. Titres disponibles à la vente (AFS pour « available for sale »)

Ce portefeuille, d'un encours de 4 050 millions d'euros au 30 juin 2014, regroupe l'ensemble des autres titres. Il comprend en particulier les titres de participation (soit 933 millions d'euros au 30 juin 2014) et, pour un montant global de 3 117 millions d'euros, des titres acquis dans le cadre de la gestion des excédents de fonds propres et marginalement de titres acquis dans le cadre des opérations de la Direction des Entreprises. Il comprend également le portefeuille de FCPR ainsi que des titres asset swappés éligibles au ratio LCR.

En effet, la Caisse régionale a acquis des obligations éligibles au ratio LCR, avec intention de détention jusqu'à l'échéance, et les a couvertes contre le risque de taux avec des assets-swaps.

Cette double intention de gestion de détention des titres jusqu'à l'échéance et de micro-couverture contre le risque de taux est correctement retraduite dans le référentiel comptable normatif français (obligations en titres

d'investissements avec asset swaps en micro-couverture), mais est mal retraduite dans le référentiel IFRS, au sein duquel il faut choisir entre :

- Des obligations classées en HTM mais des assets swaps de microcouverture classés en HFT, induisant une forte volatilité en compte de résultat IFRS à chaque variation des taux d'intérêts,
- Des obligations classées en AFS et des assets swaps en fair value hedge (AFS de micro couverture). Dans ce cas, le compte de résultat n'est impacté qu'en cas de dépréciation durable liée à une dégradation du spread des émetteurs des obligations concernées.

La Caisse régionale a choisi cette seconde option, qui correspond le mieux à son choix de gestion en traduisant bien l'intention de couverture.

Sur le montant global de 3 117 millions d'euros, 1 648 millions d'euros d'obligations (incluant les ICNE) sont comptabilisées en portefeuille d'investissement en comptes sociaux et en AFS en comptes consolidés. Il est à noter que 100 % de ces obligations en investissement AFS ont une note supérieure ou égale à AA-. De plus, dans les comptes consolidés, l'application des normes comptables IAS/IFRS conduit à imputer les plus et moins-values de ce portefeuille en variation de la situation nette, et donc sans impact sur le compte de résultat.

La limite en encours de ce portefeuille, hors titres de participation, a été fixée à 3 400 millions d'euros (2 450 millions d'euros en 2013) par le Conseil d'Administration pour tenir en compte de l'accroissement prévisible des besoins de réserves LCR.

Compte tenu de la nature très différente des titres qui le composent, il a été décidé de créer des sous limites par poche au sein de cette limite globale :

- L'encours de FCPR ne devra pas dépasser 88 millions d'euros,
- L'encours de titres éligibles LCR ne devra pas dépasser 3 700 millions d'euros,
- L'encours des autres titres du portefeuille AFS ne devra pas dépasser 1 900 millions d'euros.

Ces sous limites sont impératives et ne sont pas fongibles. Le total de ces sous limites est supérieur à la limite globale de manière à pouvoir réaliser des arbitrages pour acquérir des titres LCR.

III.VI. Portefeuille de micro-couverture de Fair Value Hedge (FVH)

Ce portefeuille comportera principalement les couvertures de risque de taux des titres éligibles au LCR (cf. point III.V.).

Son encours maximal en montant notionnel sera de 2 000 millions d'euros sur 2014.

IV. Les principales orientations de gestion mises en œuvre au cours de l'exercice

Concernant le portefeuille AFS, l'allocation sur le premier semestre de l'année 2014 a évolué comme suit :

Compartiment	31/12/13	30/06/14
Actions	4,16 % (1)	4,39 % (2)
Gestion alternative	0,01 %	0,01 %
Obligations	35,92 %	53,49 %
Monétaire régulier	59,91 %	25,62 %
Fonds LCR	0,00 %	16,49 %
Performance absolue	0,00 %	0,00 %

(1) dont 1,80 % de FCPR ;

(2) dont 1,47 % de FCPR.

4.2.5 Risque action

Le risque action représente le risque de perte en capital qui se traduit par la baisse du cours des actions ou parts détenus en portefeuille.

I. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Au 30 juin 2014, la Caisse régionale ne détient pas en portefeuille des titres réalisés par des opérations de trading ou d'arbitrage sur actions.

II. Risque sur actions provenant des actifs financiers disponibles à la vente

Au 30 juin 2014, la Caisse régionale détient un portefeuille de placement en actions pour un montant de 136 millions d'euros en valeur de marché. Ceci inclut l'encours engagé et libéré de nos FCPR qui totalise 39 millions d'euros pour un gain latent de 11,32 millions d'euros.

Aussi, le montant de 136 millions d'euros inclut un encours de 97 millions d'euros de FCP actions. Pour des raisons de couverture, ces FCP actions sont couverts par des contrats Futures (classés en HFT) en position vendeuse sur l'EuroStoxx 50 pour un même notionnel.

4.3. Risques particuliers induits par la crise financière

Financements avec effet de levier

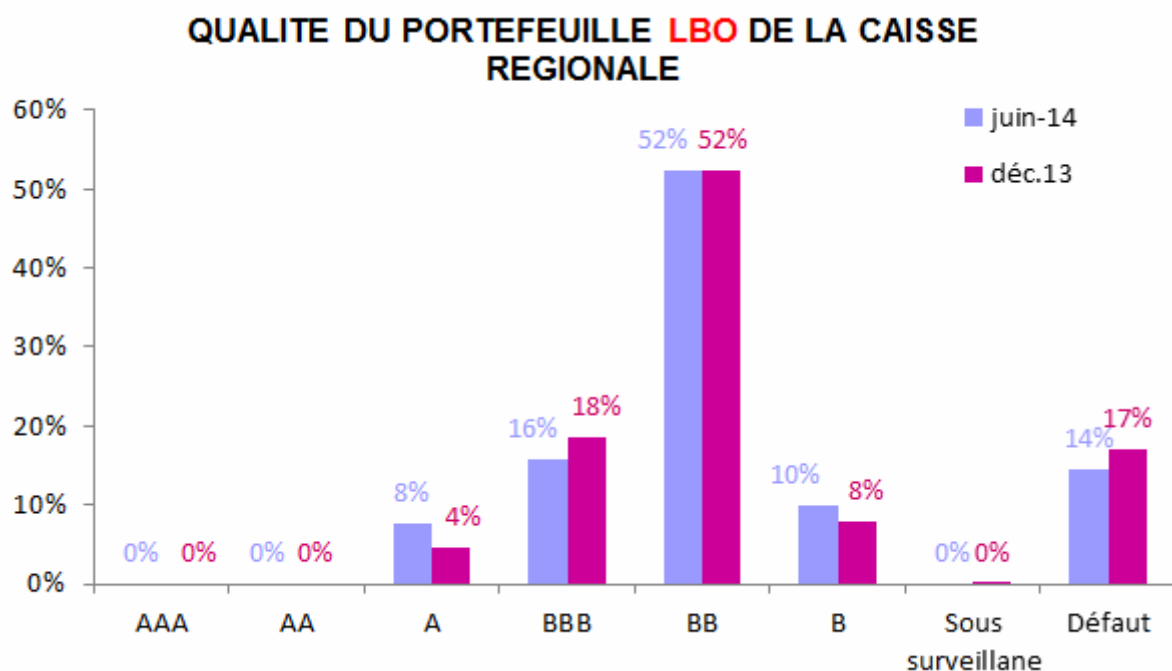
Exposition et nombre de dossiers LBO de la Caisse régionale

En Millions d'EUROS	30.06.2014		31.12.2013 (Retraité)	
EXPOSITION LBO	Engagements*	Encours	Engagements*	Encours
TOTAL	374,8	271	478,1	376,6
En nombre de sociétés (Siren)	122 sociétés (Siren)		123 sociétés (Siren)	
En nombre de groupes de risque	58 groupes de risque		62 groupes de risque	
*Bilan + hors bilan				

Source : Données de gestion Bâle II

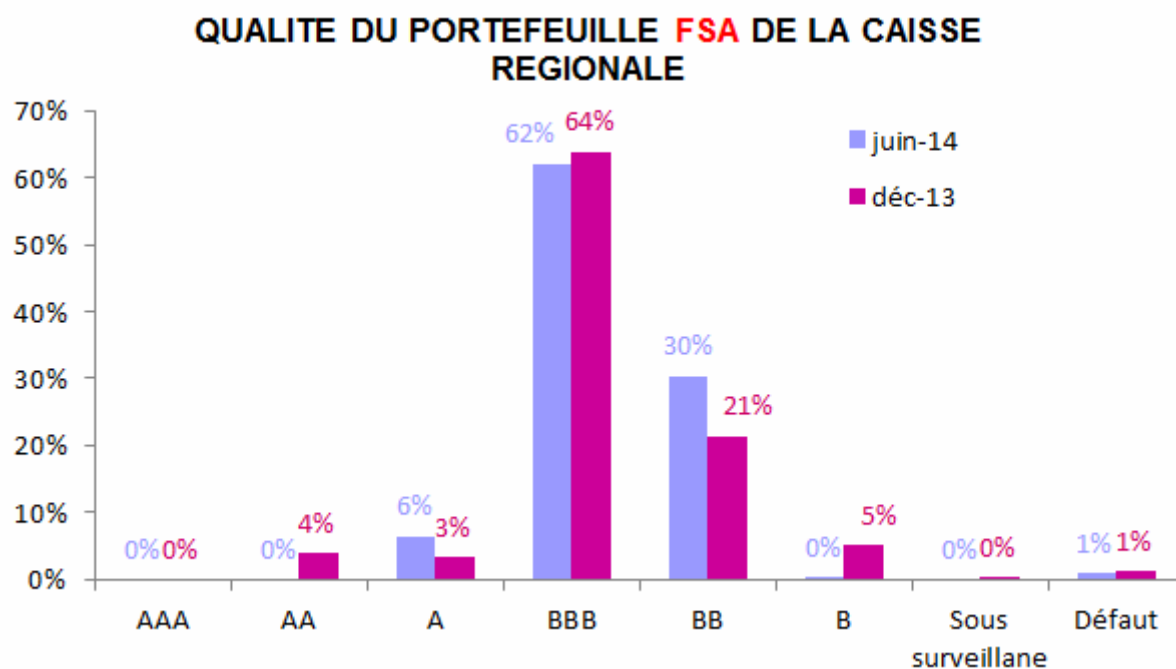
L'exposition de la Caisse régionale aux financements de type LBO a encore diminué en termes d'engagements au 1^{er} semestre 2014, pour atteindre 374,8 millions d'euros, répartis sur 58 groupes de risque. Le point haut de nos engagements en termes de LBO avait été atteint au 31 décembre 2010 avec 1 120 millions d'euros.

Qualité du portefeuille LBO de la Caisse régionale



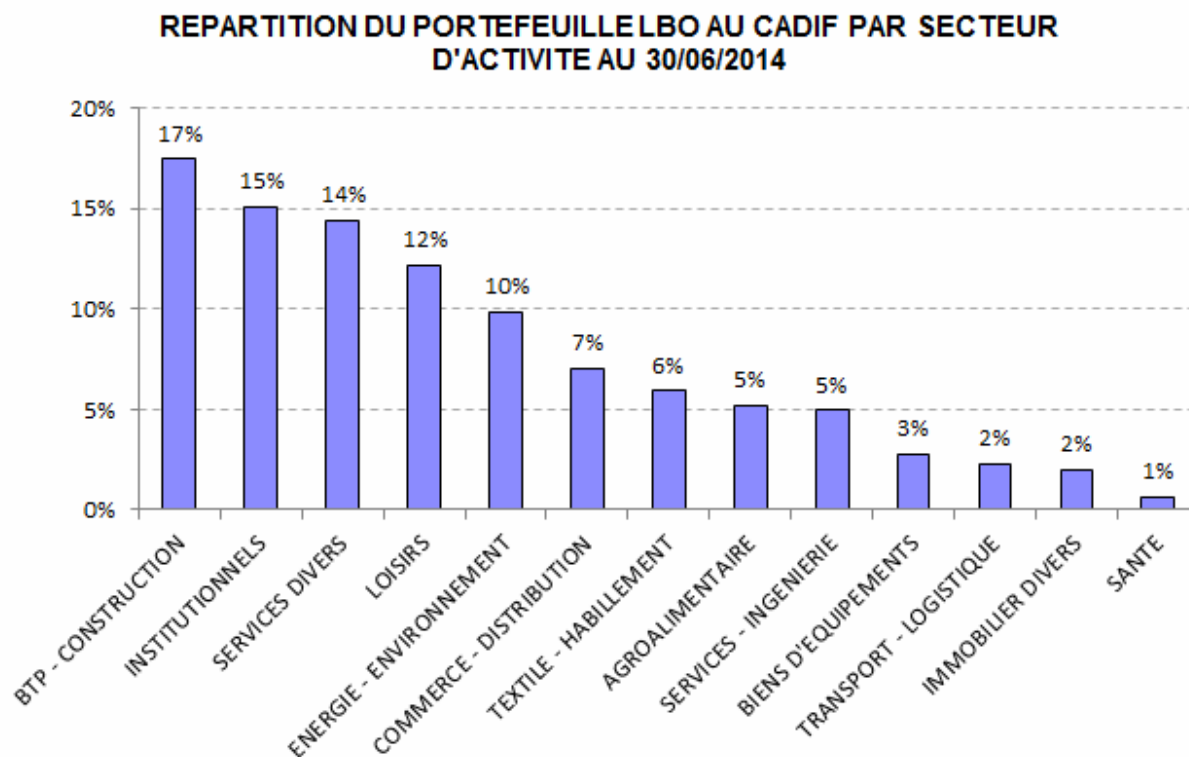
Amélioration de la qualité du portefeuille LBO au 1^{er} semestre 2014, avec une plus grande proportion de LBO notés A.

Qualité du portefeuille FSA de la Caisse régionale

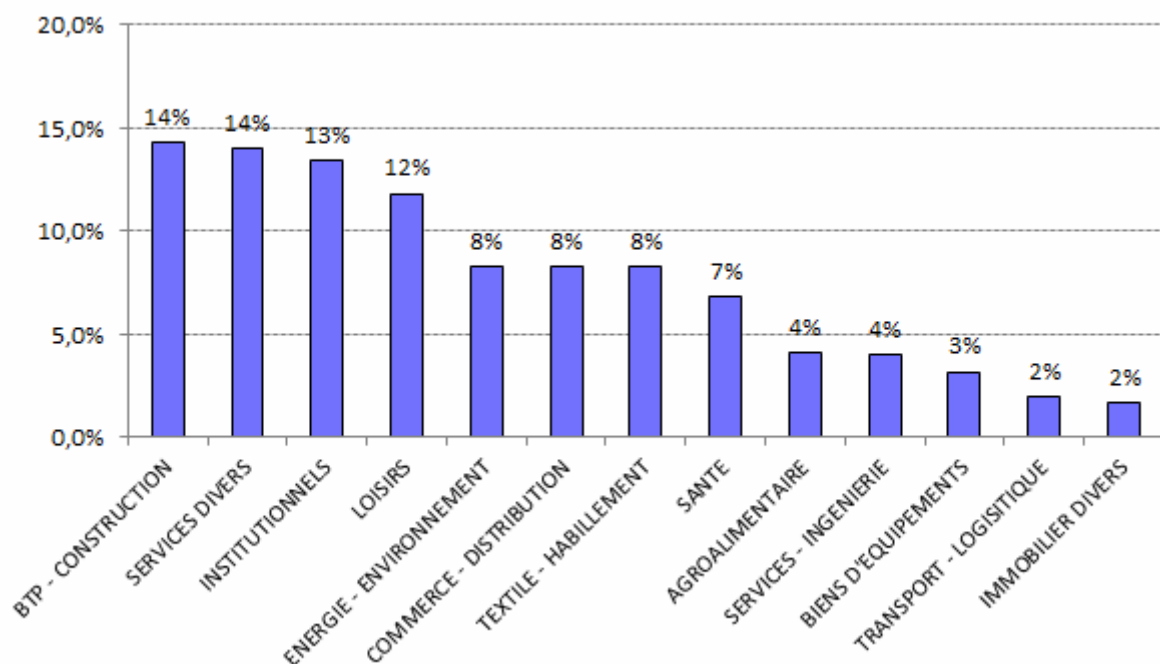


Répartition des engagements LBO par secteurs d'activités

Ventilation au 30/06/2014



Ventilation au 31/12/2013 (retraité)



Au 30 juin 2014 les engagements LBO sont de 375 millions d'euros vs 478 millions d'euros au 31 décembre 2013. Suite aux diverses opérations de désensibilisation réalisées sur ce semestre, la répartition des engagements LBO a fortement varié et rend peu pertinente la comparaison avec le 31 décembre 2013.

Le portefeuille LBO du Crédit Agricole d'Ile-de-France apparaît correctement diversifié.

4.4. Gestion du bilan

4.4.1. Risque de taux d'intérêt global

I. Objectifs et politique

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

II. Gestion du risque

Les conventions et méthodes utilisées ont été approuvées en Comité Financier, validées annuellement par le Conseil d'Administration et sont régulièrement actualisées sur la base notamment des travaux d'analyse historique et de modélisation menés par le département Gestion Financière.

III. Méthodologie

L'exposition globale au risque de taux est mesurée par la mise en évidence d'écarts (GAPS) synthétiques, par type de taux, entre les ressources et les emplois non adossés :

- Les GAPS à taux fixe sont issus de la comparaison entre les passifs à taux fixe (ressources) et les actifs à taux fixes (emplois). Sont pris en compte tous les passifs et actifs sensibles aux variations de taux fixe, qu'ils soient échéancés (par exemple prêts taux fixe à l'actif, avances globales au passif), ou non échéancés (par exemple immobilisations à l'actif, fonds propres et DAV au passif). Dans le cas des postes non échéancés, leur sensibilité aux variations de taux fixe est appréciée au travers de conventions d'écoulement, périodiquement actualisées.
- Les GAPS inflation sont issus de la comparaison entre les passifs indexés sur l'inflation (principalement Livret A, CSL...) et les emplois indexés sur l'inflation (prêts indexés). A l'instar des GAPS taux fixe, sont pris en compte tous les passifs et actifs sensibles à l'inflation, qu'ils soient échéancés ou non (dans ce dernier cas, des conventions d'écoulement sont utilisées).

Le calcul de l'exposition globale au risque de taux se fait par agrégation des différents GAPS avec :

$$\Rightarrow \text{GAPS synthétiques} = \text{GAPS à taux fixe}^2 + \text{GAPS Inflation}$$

Ce calcul est effectué mensuellement. A chaque mesure de l'exposition au risque de taux, une projection des encours des différents postes indiqués ci-dessus est réalisée de 1 à 30 ans, par pas annuel.

Cette mesure est complétée par la prise en compte du portefeuille d'instruments de couverture, qui vient modifier l'exposition au risque de taux de la Caisse régionale.

² Les GAPS à taux fixe prennent en compte une composante appelée « équivalent delta », qui correspond à la sensibilité taux des éléments optionnels du bilan (crédits capés, etc...)

Le calcul des GAPS est réalisé à partir d'un outil développé par Crédit Agricole SA. Les GAPS ainsi calculés sont remontés mensuellement à Crédit Agricole SA, et examinés trimestriellement par le Comité Financier. Le reporting de l'évolution des GAPS synthétiques et du respect des limites associées à la Direction Générale est réalisé mensuellement, via le tableau de bord de gestion financière.

La Caisse régionale complète par ailleurs ses analyses de gestion par un outil de simulation et d'aide à la décision acquis fin 2011, afin de compléter l'approche risque par une approche PNB, et ainsi d'optimiser le couple rendement / risque de la Caisse régionale.

Pour la couverture des GAPS ainsi calculés, plusieurs moyens sont à la disposition de la Caisse régionale :

- la variation de la durée d'une part de ses actifs et d'autre part de ses ressources, en particulier en modulant la durée de ses refinancements,
- au besoin et en complément, la réalisation d'opérations de hors bilan, notamment des swaps de macro-couverture.

IV. Exposition

L'exposition au risque de taux sur la base des modèles Cristaux II a évolué comme suit (GAPS synthétiques) :

	1 an (*)	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
GAP au 31/12/2013	697	106	255	169	-237
GAP au 31/03/2014	712	-394	-84	-340	-587
GAP au 30/06/2014	2 399	-41	171	53	-202

(*) année 1 moyennée sur 12 mois

Le dispositif de limites prévoit :

- que l'impact en PNB actualisé d'un choc de 200 bps appliqué sur toute la durée (30 ans) des GAPS synthétiques (taux fixe + inflation) ne doit pas dépasser 10 % des fonds propres net (VAN des GAPS inférieure à 10 % des fonds propres nets). Par ailleurs, un seuil d'alerte est atteint dès que cette limite est consommée à 80 %, c'est-à-dire dès que le ratio VAN/FP atteint 8 %.
- de fixer des limites de concentration sur les GAPS sur un horizon de 10 ans, déclinées en 2 sous limites :
 - la limite sur l'horizon court terme (sur les 24 premiers mois en horizon glissant, dans la limite de 2 ans calendaires) ne doit pas dépasser 5 % du PNB d'activité budgété,
 - la limite sur l'horizon de gestion (de 2 à 10 ans calendaires) ne doit pas dépasser 4 % du PNB d'activité budgété.

Par ailleurs, un seuil d'alerte à 70 % est fixé sur ces limites de concentration.

Sur la base des données au 31 décembre 2013, l'implémentation de ces règles aboutit au système de limites suivant :

en MEUR

Fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) après déductions des participations	4 012
PNB d'activité budgété	888

en MEUR

	A1 glissante	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
Limites de concentration (M€)	2 220	2 220	1 776	1 776	1 776	1 776	1 776	1 776	1 776	1 776

Ces limites sont revues annuellement et validées par le Conseil d'Administration.

Depuis le 31 décembre 2013, la consommation de ces limites a évolué comme suit :

	12/2013 (retraité)	03/2014	06/2014
Ratio VAN/FP (choc +/- 200 bps)	-6,19 %	-5,1 %	-4,42 %
Limite VAN/FP (choc +/- 200 bps)	-10 %	-10 %	-10 %
Respect de la limite GAP annuelle	Oui/Oui	Oui/Oui	Oui/Oui

Remarque : Seul est calculé le ratio qui nous est défavorable. Dans notre cas, il s'agit du ratio correspondant à un choc de taux de -200 bps (baisse de la courbe des taux).

4.4.2 Risque de change

Conformément aux règles internes du Groupe, la Caisse régionale n'est pas autorisée à porter de risque de change dans son bilan, que ce soit pour compte propre ou pour compte de la clientèle.

Le contrôle est sous la responsabilité du Contrôle Financier, qui suit les opérations clientèle et pour compte propre, et vérifie l'adéquation des couvertures.

Le cadre des opérations pour le compte de la clientèle a été présenté au Conseil d'Administration et est régulièrement suivi par le CNPMS.

Concernant les opérations pour compte propre, la politique de la Caisse régionale est de couvrir ce risque, généralement par des opérations de change à terme, ou en utilisant des parts d'OPCVM couvertes du risque de change, quelle que soit la devise dans laquelle est libellé le produit à couvrir.

4.4.3. Risque de liquidité et financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

I. Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée,
- l'instruction de la Commission Bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000,
- l'instruction de la Commission Bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le dispositif de surveillance du risque de liquidité repose sur le calcul du coefficient de liquidité réglementaire à un mois (et ratios d'observation), calculé tous les mois.

Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit Agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du groupe vient en complément des obligations réglementaires.

Cet encadrement s'opère en distinguant le risque de liquidité à court terme du risque de liquidité à moyen long terme.

En ce qui concerne l'encadrement du risque de liquidité à court terme, les différentes entités du groupe sont dotées d'une limite de refinancement à court terme. Cette limite constitue une enveloppe maximum de refinancement de marché à court terme. Elle est ventilée sur plusieurs plages de maturité : à 1 jour (CCT), à 1 semaine, à 1 mois, à 3 mois, au-delà de 6 mois et jusqu'à 1 an.

En ce qui concerne l'encadrement du risque de liquidité à moyen terme, le dispositif impose le respect de limites en concentration d'échéances. Par ailleurs, le différentiel épargne/avance fait l'objet d'une facturation ou rémunération sur la base du coût des émissions à moyen long terme du Groupe Crédit Agricole.

II. Gestion du risque

La situation de la Caisse régionale est présentée trimestriellement au Comité Financier qui, sur la base des analyses menées par le Département Gestion Financière, décide de la politique de liquidité à mettre en œuvre.

III. Conditions de refinancement sur le premier semestre 2014

Les conditions de refinancement court terme et long terme se sont détendues graduellement au cours du 1^{er} semestre 2014.

IV. Méthodologie

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossment global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole SA ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de Créances Négociables (TCN).

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèle, a en effet la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (50 % des prêts accordés à moyen / long terme). Elle peut également émettre des Titres de Créances Négociables (CDN sur les durées ≤ 1 an ; BMTN au-delà d'un an).

La méthodologie utilisée pour le pilotage du risque de liquidité repose sur l'analyse de plusieurs indicateurs :

- le ratio de liquidité réglementaire à un mois,
- la limite d'endettement à court terme attribuée à la Caisse régionale et l'évolution de sa consommation,
- le déficit Epargne/Avances et l'évolution de sa facturation,
- Le DCC (Déficit Crédit Collecte) et la DMF (Dépendance aux Marchés Financiers). La méthode de calcul du DCC a été modifiée au niveau Groupe le 5 mars 2014 (les encours d'avances spécifiques BEI, PLS, PREDICA et AFD sont désormais déduits des crédits),
- le coefficient de transformation,
- Le ratio LCR, issu de la réglementation Bâle III.

Sur ce dernier point, en cohérence avec les décisions du groupe, la Caisse régionale s'est fixée un programme de convergence du ratio LCR vers le niveau cible de 66 % au 30 juin 2014. Ce niveau correspond à l'atteinte, avec 6 mois d'avance, de l'objectif réglementaire de 60 % assorti d'une marge de sécurité de 10 % (soit 6 points de ratio supplémentaires).

Le processus Groupe de mesure des GAPS de liquidité et des réserves s'articule en deux phases :

- La mesure de GAPS de liquidité à court terme (1 jour à 12 mois) et à moyen long terme (au-delà de 1 an et jusqu'à 30 ans) : ces GAPS sont obtenus par confrontation des flux entrants de liquidité (Tombée d'échéances ou cession d'actifs) et des flux sortants de liquidité (Remboursement de dettes),
- La mise en rapport des GAPS court terme avec les réserves de liquidité disponibles. Ces réserves de liquidité, constituées d'actifs liquéfiables (titres, créances éligibles BCE, ...) sont utilisées pour la fermeture du GAP lorsque celui-ci est négatif.

Le calcul et le suivi de ces différents GAPS de liquidité est réalisé au travers d'un outil groupe qui permet de :

- mesurer les GAPS de liquidité définis ci-dessus et suivre leur évolution,
- suivre le niveau des réserves de liquidité disponibles.

V. Exposition

Le Coefficient de liquidité a évolué comme suit :

	31/12/2013	31/03/2014	30/06/2014
Coefficient de liquidité	151,98 %	167,64 %	133,70 %

La limite d'endettement à court terme de la Caisse régionale s'établit à 5 184 M€ depuis le 1^{er} janvier 2014. Elle passera à 4 685 M€ à compter du 1^{er} juillet 2014.

En M€	31/12/2013	31/03/2014	30/06/2014
Consommation de la limite d'endettement à court terme	2 745	2 177	4 163

En 2014, la Caisse régionale continue de privilégier la collecte clientèle comme principale source de refinancement.

4.4.4. Politique de couverture

I. Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les opérations de couverture de flux de trésorerie du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprennent les couvertures liées aux émissions de titres de créances négociables et d'avances spécifiques.

II. Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixe.

Macro-couverture de juste valeur :

Dans le cadre de la couverture du risque de taux global, la gestion actif-passif est amenée à initier des opérations de couverture de juste valeur.

Jusqu'à présent, les opérations mises en place concernent essentiellement la couverture de ressources clientèle (dépôts à vue, dépôts à terme, émissions de titres, livrets) et la couverture de crédits habitat à taux fixe.

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts par plage de maturités. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et, lorsqu'elles n'existent pas, des conventions de liquidité de ces produits retenues au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Les tests d'efficacité pour la macro-couverture de juste valeur sont effectués, au moins trimestriellement, sur des positions brutes de swaps et d'éléments couverts.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert ne met pas en évidence de sur-couverture a posteriori.

Il convient également de s'assurer qu'en cours de période, les nouveaux swaps ne créent pas de situation de sur-couverture sur la base de l'encours initialement couvert.

III. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 30 juin 2014, la Caisse régionale n'a pas de relations de couverture d'investissement net en devise.

4.5. Risques opérationnels

4.5.1. Description – Définition

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique exclu.

4.5.2. Principales évolutions et/ou actions

I. Organisation et dispositif de surveillance des risques

Les actions restant à mettre en place sur 2014 concernent :

- les plans d'action résultant de l'analyse de la cartographie des risques opérationnels 2013,
- la formation des éventuelles nouvelles unités déclarantes au dispositif des risques opérationnels et à la saisie de la collecte RO dans le nouvel outil RCP/ Olimpia,
- la campagne de la cotation des scénarii majeurs à terminer pour le 02 septembre 2014,
- la nouvelle campagne cartographie 2014 des risques opérationnels à débuter en octobre 2014.

II. Méthodologie

a) Processus de Collecte

Le processus de collecte des pertes est un dispositif décentralisé auprès d'Unités Déclarantes, qui sont au nombre de 49.

Le traitement de la collecte RO est effectué mensuellement par le gestionnaire des risques opérationnels. Le manager risques opérationnels (MRO) anime, contrôle et valide (notamment en coordination avec la comptabilité) le recensement des incidents, en appliquant la méthodologie Groupe. La saisie de la collecte s'effectue dans un outil national ad-hoc.

Le tableau de bord reprenant l'ensemble des incidents déclarés est transmis trimestriellement à la Direction Générale et aux membres du Conseil de Direction ; dans celui-ci sont mentionnés les faits marquants, l'analyse du coût du risque opérationnel et le fonctionnement du dispositif de collecte. Les principaux éléments ont été présentés au Comité de Contrôle Interne du 11 juin 2014.

b) Surveillance du dispositif risques opérationnels

Le reporting des alertes Risques Opérationnels mis en place, a pour objectif de présenter à la Direction Générale les incidents ayant une conséquence financière supérieure ou égale à 150 milliers d'euros (définitive ou estimée) et/ou un risque d'image supérieur ou égal à 1 000 clients.

Dans ce cadre cinq procédures d'alerte, sans conséquences financières avérées, ont été déclenchées sur le premier semestre 2014.

Conformément à la lettre Jaune 2009-371 du 23/10/2009 et en complément du dispositif d'alerte existant, la Caisse régionale a fait valider en Conseil d'administration du 2 avril 2014 le seuil de déclenchement d'alerte sur un risque opérationnel constitutif d'un incident significatif (0,5 % des fonds propres de base au 31 décembre 2013, soit 20,1 millions d'euros).

c) Scénarii risques majeurs

La campagne scénarii majeurs débutée début juin 2014 se terminera fin août 2014.

14 scénarii majeurs sur 18 ont été retenus et validés au Comité de Contrôle Interne du 11 juin 2014.

d) Cartographie des risques

Une campagne de cartographie des risques sur 2013 a été menée de novembre 2013 à janvier 2014 qui donnera lieu à la rédaction d'une synthèse et à des plans d'actions à mettre en place sur l'exercice 2014.

3 607 risques pour 323 processus ont été cotés.

e) Exigence en fonds propres

Crédit Agricole SA a calculé le montant des exigences en fonds propres de la Caisse régionale, au titre des risques opérationnels pour 2013.

L'EFP (exigence en fonds propres) en méthode AMA (Advanced Measurement Approach) ressort à 45,424 millions d'euros (pour la Caisse régionale et ses Caisses Locales).

L'EFP en méthode TSA (The Standard Approach) est de 0,524 millions d'euros pour ses filiales (Socadif et Bercy Participation).

L'EFP total est de 45,948 millions d'euros, ce qui représente 4,9 % du PNB (AMA+TSA) de la Caisse régionale.

4.6. Risques de non conformité

Une approche de la conformité fondée sur l'évaluation du risque de non-conformité :

Divers canaux de remontée des dysfonctionnements, en particulier via le Service Client et le Contrôle Périodique, permettent au Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) d'obtenir des indicateurs de non-conformité.

Les risques de non-conformité sont systématiquement évoqués avec les directions opérationnelles à l'occasion des réunions périodiques organisées par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, avec la participation du RCSI et du Département Juridique.

Par ailleurs, la Conformité contribue à la validation des cotations des risques de non-conformité réalisée dans le cadre de la mise à jour de la cartographie pilotée par le Manager Risques Opérationnels.

De même, trimestriellement, le Manager Risques Opérationnels communique à la Conformité un tableau de bord des pertes collectées intégrant les risques de non-conformité.

L'information reçue par le RCSI des différents canaux de remontée des dysfonctionnements fait encore apparaître le défaut de conseil comme un risque significatif de non-conformité.

Le plan d'action mis en place afin de diminuer ce risque s'établit autour de deux axes principaux :

- la formation, et l'accompagnement des collaborateurs,
- le contrôle de commercialisation.

Prévention du risque de non-conformité par la formation, le conseil et l'accompagnement : la diffusion des règles de bonnes pratiques au sein de la Caisse régionale

Le RCSI communique sur les obligations réglementaires et l'intégration de la conformité en tant que facteur de développement d'une nouvelle relation durable avec le client.

C'est notamment le cœur du dispositif des « leaders de la conformité », mis en place depuis 2011 : des directeurs d'agence sont nommés pour devenir, auprès des autres directeurs d'agence de leur secteur, les animateurs de l'ensemble des sujets traitant de conformité et diffuser ainsi l'esprit de conformité à l'ensemble du réseau. Au cours du 1^{er} semestre 2014, ont été intégrés à ce dispositif des représentants des moniteurs des ventes et des pôles patrimoniaux de chaque Direction Régionale.

De même, différentes actions de formation à la conformité sont assurées auprès des collaborateurs de la banque, notamment dans le cadre de la formation de viviers de collaborateurs promus ou des journées d'accueil des nouveaux Directeurs de Secteur organisées par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent.

Par ailleurs, le RCSI est présent dans l'accompagnement de la politique commerciale de la Caisse régionale.

L'appropriation des outils conformes à la réglementation MIF (questionnaire connaissance et expérience, démarche de vente conseil avec Vente Personnalisée) permet de sécuriser davantage la commercialisation des produits financiers, et de mieux établir la réalité et la traçabilité du devoir de conseil. Au cours du 1^{er} semestre

2014, une action de mise à jour et de relecture croisée du catalogue de l'outil Vente Personnalisée a été entreprise avec la collaboration de DMS et de DMC, en vue de la sécurisation de ce catalogue et d'une meilleure appropriation de l'outil par ses utilisateurs.

En outre, le dispositif NAP (Nouvelles Activités et nouveaux Produits) permet, en amont de la mise en marché des nouveaux produits, d'en sécuriser la commercialisation. Ce dispositif contribue à favoriser le conseil du bon produit au bon client par une attention particulière portée sur :

- la description des caractéristiques des produits,
- la clarté et la transparence de la communication,
- la mise en avant des risques pour le client,
- la validation des ciblages,
- la protection des « personnes fragiles »,
- les rappels aux obligations réglementaires.

A la demande du RCSI, les points de vigilance trouvent toute leur place dans la documentation adressée aux commerciaux.

Un renforcement de ce dispositif NAP, en vue d'en garantir l'exhaustivité, a été initié au dernier trimestre 2013 ; la nouvelle procédure a été diffusée en février 2014 auprès des cadres de Direction à la demande du Directeur Général.

De plus, ces nouveaux produits sont, pour les plus complexes, accompagnés d'un bagage de formation dont la compréhension est validée par un quizz. Cette formation est rendue obligatoire pour les collaborateurs amenés à commercialiser le produit.

D'une façon générale, le RCSI se tient à la disposition de toutes unités opérationnelles en vue de l'accompagnement au quotidien de ces dernières et de la diffusion de l'esprit conformité au sein de l'entreprise.

Enfin, au titre de la prévention des conflits d'intérêt, une Charte de Déontologie renforcée a été diffusée aux collaborateurs.

Cette Charte, signée par les collaborateurs concernés, constitue une déclinaison des règles contenues dans le Règlement Intérieur de la Caisse régionale et de la Charte de Déontologie du Groupe Crédit Agricole, et est destinée :

- i. d'une part, aux collaborateurs des marchés spécialisés (Banque Privée –conseillers en gestion de patrimoine et conseillers privés ; Professionnels ; Prescription Immobilière) ainsi qu'aux chargés d'affaires de la Direction des Entreprises, et les engage sur des règles renforcées de bonne pratique professionnelle.
- ii. d'autre part, aux collaborateurs réalisant des opérations d'achats auprès de fournisseurs ou de prestataires, en application des dispositions des articles 2.4 et 2.5 de la Charte des Achats de la Caisse Régionale.

Elle rappelle les règles de bonne pratique consistant :

- à refuser toute libéralité, cadeau ou prestation d'une valeur qui paraîtrait anormale, et pourrait représenter autre chose qu'une simple marque d'appréciation de la qualité du service rendu par le collaborateur dans le cadre de sa fonction.
- à s'interdire d'entretenir sciemment à titre personnel des relations financières ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, avec tout prospect, client ou fournisseur de la Caisse régionale ou du Groupe, avec lequel le collaborateur est en relation d'affaires.
- à refuser tout legs, donation, ou bénéfice d'assurance-vie, qui pourrait être fait par un prospect, client ou fournisseur de la Caisse régionale ou du Groupe, avec lequel le collaborateur est en relation d'affaires.
- à prêter une attention particulière à toutes invitations provenant d'un prospect, d'un client, ou d'un fournisseur avec lequel le collaborateur est en relation d'affaires.

Le contrôle du risque de non-conformité

A posteriori, le RCSI réalise des contrôles sur la commercialisation de produits sélectionnés sur des critères de risque, et en particulier sur ceux qui ont fait l'objet d'une validation dans le cadre du processus NAP. Dans le contexte actuel, les contrôles de commercialisation sont effectués sur un rythme trimestriel.

Il s'agit, sur la base d'échantillons, de vérifier la conformité des ventes et en particulier la prise en compte de la démarche MIF : qualification des clients avec le Questionnaire Connaissance-Expérience, utilisation de l'outil Vente Personnalisée afin d'évaluer l'adéquation de l'investissement avec la situation financière et les objectifs du client.

Il a été décidé de modifier le format des contrôles de commercialisation, en passant d'un contrôle trimestriel à 3 contrôles trimestriels (sur des échantillons d'une quarantaine de souscriptions), afin de systématiser le dispositif sur une gamme plus étendue de produits.

La déclaration des risques de non-conformité détectés aux instances dirigeantes

Les résultats des contrôles de commercialisation sont systématiquement adressés à la Direction Générale dans le cadre des rapports trimestriels de la conformité.

Les risques détectés et dysfonctionnements manifestes font l'objet d'une présentation à l'occasion des Comités de Contrôle Interne trimestriels, réunissant notamment l'ensemble de la Direction Générale.

II – COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2014

(Examinés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole d'Ile-de-France en date du 25 juillet 2014)

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	46
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	47
COMPTE DE RESULTAT	47
RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	48
BILAN ACTIF	49
BILAN PASSIF	50
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	51
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	52
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	53
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	53
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DU SEMESTRE	56
2.1. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	56
2.2. Parties liées	57
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	59
3.1. Produits et Charges d'intérêts	59
3.2. Commissions nettes	59
3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	60
3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	62
3.5. Produits et charges nets des autres activités	62
3.6. Charges générales d'exploitation	62
3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	63
3.8. Coût du risque	63
3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	64
3.10. Impôts	64
3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	66
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	68
5. NOTES RELATIVES AU BILAN	69
5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	69
5.2. Actifs financiers disponibles à la vente	70
5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	71
5.4. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	74
5.5. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	74
5.6. Exposition au risque souverain	75
5.7. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle	77
5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	78
5.9. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	79
5.10. Immeubles de placement	81
5.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	82
5.12. Provisions	83
5.13. Capitaux propres	85
6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	86
7. RECLASSEMENT D'INSTRUMENTS FINANCIERS	88
8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	88
8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	88
8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	92
9. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE	95
10. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2014	95
11. COMPTES CONSOLIDES Y COMPRIS CAISSES LOCALES	96

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est une société coopérative à capital variable, créée le 22 décembre 1901, régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et par le livre V du Code Rural, inscrite sur la liste des « Etablissements de crédit agréés en qualité de banques mutualistes ou coopératives ». Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est également une société de courtage d'assurances.

Son siège social est situé au 26, Quai de la Rapée, 75012 Paris.

Son numéro d'immatriculation est 775 665 615 RCS Paris. Le code APE est 651 D.

Le Certificat Coopératif d'Investissement du Crédit Agricole d'Ile-de-France est coté depuis 1988 au second marché de la Bourse de Paris (devenu Eurolist hors SRD) sous le code ISIN FR0000045528.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Intérêts et produits assimilés	3.1	512 805	1 047 180	529 307
Intérêts et charges assimilées	3.1	-252 378	-516 226	-268 754
Commissions (produits)	3.2	225 177	480 017	245 039
Commissions (charges)	3.2	-35 777	-72 360	-33 440
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	208	-1 546	3 713
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	33 322	8 229	11 172
Produits des autres activités	3.5	2 780	6 652	2 673
Charges des autres activités	3.5	-8 369	-15 227	-2 062
PRODUIT NET BANCAIRE		477 768	936 719	487 648
Charges générales d'exploitation	3.6	-229 454	-452 070	-224 774
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-15 344	-36 987	-13 506
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		232 970	447 662	249 368
Coût du risque	3.8	7 464	-27 782	-22 900
RESULTAT D'EXPLOITATION		240 434	419 880	226 468
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	-800	157	3
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
RESULTAT AVANT IMPOT		239 634	420 037	226 471
Impôts sur les bénéfices	3.10	-78 524	-154 014	-78 405
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
RESULTAT NET		161 110	266 023	148 066
Participations ne donnant pas le contrôle		207	-149	-40
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		160 903	266 172	148 106

RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>		Notes	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Résultat net			161 110	266 023	148 066
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi			-2 759	1 542	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés					
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence			-2 759	1 542	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence					
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence			950	-567	
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence					
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			-1 809	975	0
Gains et pertes sur écarts de conversion					
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente			18 395	5 029	-10 244
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			-11 225	15 141	13 106
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés					
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence			7 170	20 170	2 862
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence					
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence			1 605	-5 881	-1 122
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence					
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			8 775	14 289	1 740
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		3.11	6 966	15 264	1 740
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			168 076	281 287	149 806
Dont participations ne donnant pas le contrôle			639	470	122
Dont part du Groupe			167 437	280 817	149 684

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales		126 054	123 796
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.6	123 534	117 122
Instruments dérivés de couverture		331 212	216 807
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4 - 5.5 - 5.6	4 026 877	3 502 751
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.5 - 5.6	3 435 253	1 619 217
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.5 - 5.6	27 960 572	27 698 833
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		12 891	2 958
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.5 - 5.6	418 996	398 128
Actifs d'impôts courants et différés		198 419	111 944
Comptes de régularisation et actifs divers		541 547	907 924
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	5.10	1 722	1 744
Immobilisations corporelles	5.11	159 711	168 986
Immobilisations incorporelles	5.11	39 404	39 986
Ecarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		37 376 192	34 910 196

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		Notes	30/06/2014	31/12/2013
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1		83 214	80 731
Instruments dérivés de couverture			311 068	229 702
Dettes envers les établissements de crédit	5.7		18 452 350	16 640 878
Dettes envers la clientèle	5.7		12 076 967	11 631 485
Dettes représentées par un titre	5.8		848 584	690 281
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			322 571	194 534
Passifs d'impôts courants et différés			86 528	1 625
Comptes de régularisation et passifs divers			577 042	958 984
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	5.12		121 965	117 601
Dettes subordonnées				
TOTAL DETTES			32 880 289	30 545 821
CAPITAUX PROPRES			4 495 903	4 364 375
Capitaux propres - part du Groupe			4 487 003	4 356 113
Capital et réserves liées			351 483	353 183
Réserves consolidées			3 903 586	3 672 262
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			71 031	64 496
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés				
Résultat de l'exercice			160 903	266 172
Participations ne donnant pas le contrôle			8 900	8 262
TOTAL DU PASSIF			37 376 192	34 910 196

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle							Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
(en milliers d'euros)															
Capitaux propres au 1er janvier 2013	114 121	3 947 121	-2 646	4 058 596	-1 375	51 226	49 851	0	4 108 447	6 993	0	799	799	7 792	4 116 239
Variation de capital	-179	-247		-426			0		-426				0	0	-426
Variation des titres auto détenus			2 109	2 109			0		2 109				0	0	2 109
Dividendes versés au 1er semestre 2013		-33 000		-33 000			0		-33 000				0	0	-33 000
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0		0				0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions				0			0		0				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-179	-33 247	2 109	-31 317	0	0	0	0	-31 317	0	0	0	0	0	-31 317
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0		1 577	1 577		1 577			163	163	163	1 740
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0				0	0	0
Résultat du 1er semestre 2013				0			0	148 106	148 106	-40				-40	148 066
Autres variations (2)		-1 895		-1 895			0		-1 895				0	0	-1 895
Capitaux propres au 30 juin 2013	113 942	3 911 979	-537	4 025 384	-1 375	52 803	51 428	148 106	4 224 918	6 953	0	962	962	7 915	4 232 833
Variation de capital				0			0		0				0	0	0
Variation des titres auto détenus			6	6			0		6				0	0	6
Dividendes versés au 2ème semestre 2013				0			0	0	0				0	0	0
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0	0	0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0	0				0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions				0			0	0	0				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	0	0	6	6	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	6
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	975	12 093	13 068	0	13 068			456	456	456	13 524
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0	0				0	0	0
Résultat du 2nd semestre 2013				0			0	118 066	118 066	-109				-109	117 957
Autres variations		55		55			0		55				0	0	55
Capitaux propres au 31 décembre 2013	113 942	3 912 034	-531	4 025 445	-400	64 896	64 496	266 172	4 356 113	6 844	0	1 418	1 418	8 262	4 364 375
Affectation du résultat 2013		266 172		266 172			0	-266 172	0				0	0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2014	113 942	4 178 206	-531	4 291 617	-400	64 896	64 496	0	4 356 113	6 844	0	1 418	1 418	8 262	4 364 375
Variation de capital	-19	-26		-45			0	0	-45				0	0	-45
Variation des titres auto détenus			-1 655	-1 655			0	0	-1 655				0	0	-1 655
Dividendes versés au 1er semestre 2014		-34 644		-34 644			0	0	-34 644				0	0	-34 644
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0	0	0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0	0				0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions				0			0	0	0				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-19	-34 670	-1 655	-36 344	0	0	0	-36 344	0	0	0	0	0	0	-36 344
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-1 809	8 343	6 534		6 534			432	432	432	6 966
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0	0				0	0	0
Résultat du 1er semestre 2014				0			0	160 903	160 903	206			0	206	161 109
Autres variations		-203		-203			0		-203				0	0	-203
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2014	113 923	4 143 333	-2 186	4 255 070	-2 209	73 239	71 030	160 903	4 487 003	7 050	0	1 850	1 850	8 900	4 495 903

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) Ce montant comprend une variation des réserves consolidées d'un montant de -230 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	1er semestre 2014	1er semestre 2013	31/12/2013
Résultat avant impôts	239 634	226 471	420 037
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	15 345	13 506	36 987
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-10 634	36 300	48 479
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	767	1 267	831
Résultat net des activités de financement			
Autres mouvements	4 099	-9 359	-3 359
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	9 577	41 714	82 938
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 864 828	830 167	780 801
Flux liés aux opérations avec la clientèle	211 923	553 768	918 531
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-311 267	-469 454	-1 121 047
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-24 571	-322 960	277 020
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Impôts versés	-77 534	-51 684	-136 686
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 663 379	539 837	718 619
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	1 912 590	808 022	1 221 594
Flux liés aux participations (3)	-2 412	4 675	474
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-6 288	-4 928	-18 837
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-8 700	-253	-18 363
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (4)	-36 552	-32 968	-32 873
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement			
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-36 552	-32 968	-32 873
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	1 867 338	774 801	1 170 358
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	23 634	-1 146 724	-1 146 724
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	123 780	88 074	88 074
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	-100 146	-1 234 798	-1 234 798
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 890 972	-371 923	23 634
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	126 043	124 244	123 780
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	1 764 929	-496 167	-100 146
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	1 867 338	774 801	1 170 358

- (1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).
- (2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.6 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).
- (3) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2014 l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élève à -2 412 milliers d'euros portant notamment sur SACAM International (-1 214 milliers d'euros), CTCAM (-605 milliers d'euros) et SACAM Immobilier (-593 milliers d'euros).
- (4) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement le paiement des dividendes versés par le Crédit Agricole d'Ile-de-France à ses actionnaires, à hauteur de 32 793 milliers d'euros et le paiement des intérêts aux parts sociales à ses sociétaires pour 1 851 milliers d'euros pour le premier semestre 2014.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole d'Ile-de-France au 30 juin 2014 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le Groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2013 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n°1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n°1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n°1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n°1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n°1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n°1256/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n°1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n°1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n°1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants doivent reconnaître les actifs et les passifs au prorata de leurs droits et obligations. A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

Le changement de méthode de consolidation lié à la première application d'IFRS 11 et d'IAS 28 amendée, a pour effet de traduire sur une seule ligne du bilan, du compte de résultat et des autres éléments du résultat global, la quote-part des intérêts détenus dans ces entités.

L'application des nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres du Crédit Agricole d'Ile de France.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1er janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 pourrait avoir pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Le recensement des droits et taxes concernés et le chiffrage des impacts est en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2014.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013 du Crédit Agricole d'Ile-de-France et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Informations significatives du semestre

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2014 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10.

2.1. Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Par avenant signé le 19 décembre 2013, la Caisse régionale d'Ile-de-France ainsi que les autres Caisses régionales et Crédit Agricole SA ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti par la Caisse régionale d'Ile-de-France s'élève à 578 056 milliers d'euros au titre des CCI/CCA et à 361 777 milliers d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 16 579 milliers d'euros pour la Caisse régionale d'Ile-de-France.

À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

La garantie de la Caisse régionale d'Ile-de-France couvre un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 939 833 milliers d'euros.

Cette garantie est assortie d'un dépôt de garantie de 317 363 milliers d'euros qui permet de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3CJ et de l'avance d'actionnaires et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie versés par l'ensemble des Caisses régionales sont calibrés pour matérialiser l'économie globale de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence globale, la Caisse régionale d'Ile-de-France supporte une quote-part de la perte de valeur à hauteur de son engagement maximum de 939 833 milliers d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si la garantie est activée, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué par la Caisse régionale d'Ile-de-France à hauteur d'une quote-part contractuelle de la nouvelle exigence prudentielle globale.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipées totales ou partielles, notamment à la main du bénéficiaire, ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable de la garantie globale est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et sa rémunération est comptabilisée en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte à l'échéance, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel de la garantie globale, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seront respectivement reconnus en Coût du risque.

2.2. Parties liées

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2014 :

. Participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France aux refinancements accordés par la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française).

A chaque émission de la SFEF, une avance spécifique est systématiquement mise en place par Crédit Agricole SA au profit du Crédit Agricole d'Ile-de-France au prorata de sa part. A l'intérieur du Groupe Crédit Agricole, la quote-part attribuée aux Caisses régionales est de 70 %. La quote-part du Crédit Agricole d'Ile-de-France est ensuite déterminée selon le poids relatif de ses crédits clientèle dans le total de ces mêmes crédits pour l'ensemble des caisses régionales, tel que mesuré au 31/12/2007 par la Banque de France.

Le montant total des avances spécifiques accordées aux caisses régionales et aux filiales du groupe est le miroir des prêts de la SFEF à Crédit Agricole SA.

En contrepartie de cette avance, le Crédit Agricole d'Ile-de-France apporte en garantie à Crédit Agricole SA des créances habitat. Cette garantie est enregistrée en engagements hors bilan.

Au 30 juin 2014, le montant des avances consenties au Crédit Agricole d'Ile-de-France est de 0 millions d'euros et la garantie donnée à Crédit Agricole SA s'élève à 132,9 millions d'euros.

. Participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France aux émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH (anciennement Crédit Agricole Covered Bonds).

La quote-part reçue par le Crédit Agricole d'Ile-de-France sur les émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH s'élève à 1 580,9 millions d'euros au 30 juin 2014 et en contrepartie, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté à Crédit Agricole Home Loan SFH 1 732,1 millions d'euros de créances en garantie.

. Distribution d'avances spécifiques CRH (Caisse de Refinancement Hypothécaire) par Crédit Agricole SA.

Au 30 juin 2014, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole SA 977,6 millions d'euros d'avances spécifiques CRH et il a apporté à la CRH un collatéral de 1 931,3 millions d'euros.

. Distribution d'avances spécifiques BEI (Banque Européenne d'Investissement) par Crédit Agricole SA.

En mars 2010, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole SA et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La BEI met à disposition de Crédit Agricole SA des prêts. Le produit des prêts BEI est rétrocédé par Crédit Agricole SA au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements BEI et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises et par des petites et moyennes entreprises françaises.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile de France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole SA. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la BEI.

Au 30 juin 2014, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole SA 233,0 millions d'euros d'avances spécifiques BEI et il a apporté à Crédit Agricole SA au titre de la BEI un collatéral de 145,9 millions d'euros.

. Distribution d'avances spécifiques CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) par Crédit Agricole SA.

En juin 2011, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole SA et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La CDC met à disposition de Crédit Agricole SA des prêts. Le produit des prêts CDC est rétrocédé par Crédit Agricole SA au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements CDC et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises ou associations.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile-de-France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole SA. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la CDC.

Au 30 juin 2014, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole SA 559,7 millions d'euros d'avances spécifiques CDC et il a apporté à Crédit Agricole SA au titre de la CDC un collatéral de 337,2 millions d'euros.

. Distribution d'avances spécifiques BDCE (Banque de Développement du Conseil de l'Europe) par Crédit Agricole SA.

Au 30 juin 2014, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole SA 1,0 million d'euros d'avances spécifiques BDCE et il a apporté à Crédit Agricole SA au titre de la BDCE un collatéral de 1,2 millions d'euros.

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 032	10 825	5 804
Sur opérations internes au Crédit Agricole	30 347	49 203	24 521
Sur opérations avec la clientèle	441 882	918 708	458 309
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 831	6 267	2 055
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 234	9 633	4 897
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	24 479	44 294	25 471
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés		8 250	8 250
Produits d'intérêts (1) (2)	512 805	1 047 180	529 307
Sur opérations avec les établissements de crédit	-436	-2 107	-1 450
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-151 571	-328 561	-171 377
Sur opérations avec la clientèle	-56 484	-107 709	-58 707
Sur dettes représentées par un titre	-3 588	-6 687	-3 746
Sur dettes subordonnées			
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-40 298	-71 140	-33 473
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées	-1	-22	-1
Charges d'intérêts	-252 378	-516 226	-268 754

- (1) dont 4 440 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2014 contre 11 403 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 5 257 milliers d'euros au 30 juin 2013.
- (2) dont 1 518 milliers d'euros au 30 juin 2014 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 7 780 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 1 696 milliers d'euros au 30 juin 2013.

3.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2014			31/12/2013			30/06/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 021	-2 782	-1 761	2 267	-6 717	-4 450	1 294	-3 041	-1 747
Sur opérations internes au Crédit Agricole	32 424	-15 088	17 336	72 226	-27 061	45 165	36 675	-13 543	23 132
Sur opérations avec la clientèle	58 634	-829	57 805	126 513	-1 855	124 658	62 809	-912	61 897
Sur opérations sur titres		-15	-15		-65	-65		-36	-36
Sur opérations de change	89		89	188		188	89		89
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0						
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	129 443	-17 063	112 380	271 004	-36 662	234 342	140 398	-15 908	124 490
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 566		3 566	7 819		7 819	3 774		3 774
Produits nets des commissions	225 177	-35 777	189 400	480 017	-72 360	407 657	245 039	-33 440	211 599

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dividendes reçus			
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-2 077	-6 661	2 163
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	1 174	3 142	433
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 111	1 973	1 117
Résultat de la comptabilité de couverture			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	208	-1 546	3 713

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2014		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	259 614	259 614	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	155 122	103 738	51 384
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	104 492	155 876	-51 384
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	576 292	576 292	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	228 447	347 845	-119 398
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	347 845	228 447	119 398
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	835 906	835 906	0

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	269 610	269 610	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	111 852	157 563	-45 711
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	157 758	112 047	45 711
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	550 896	550 896	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	333 014	217 882	115 132
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	217 882	333 014	-115 132
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	820 506	820 506	0

(en milliers d'euros)	30/06/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	284 246	284 246	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	120 210	164 389	-44 179
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	164 036	119 857	44 179
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	550 998	550 998	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	328 450	222 548	105 902
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	222 548	328 450	-105 902
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	835 244	835 244	0

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dividendes reçus	20 931	544	1 681
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	13 232	15 109	14 490
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-841	-7 424	-4 999
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	33 322	8 229	11 172

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8

3.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	-22	-49	-23
Autres produits (charges) nets	-5 567	-8 526	634
Produits (charges) des autres activités	-5 589	-8 575	611

3.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Charges de personnel	144 074	282 266	142 834
Impôts et taxes	10 868	25 496	12 946
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	74 512	144 308	68 994
Charges générales d'exploitation	229 454	452 070	224 774

Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Salaires et traitements (1)	66 831	134 017	66 030
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	8 214	16 485	8 318
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 296	3 249	717
Autres charges sociales	30 947	61 139	31 096
Intéressement et participation	20 569	36 541	20 158
Impôts et taxes sur rémunération	15 217	30 835	16 515
Total Charges de personnel	144 074	282 266	142 834

(1) Au 30 juin 2014, tout comme au 31 décembre 2013, il n'y a pas de charges relatives aux paiements à base d'actions.

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dotations aux amortissements	15 298	30 458	13 506
- immobilisations corporelles	15 194	30 266	13 431
- immobilisations incorporelles	104	192	75
Dotations aux dépréciations	46	6 529	0
- immobilisations corporelles			
- immobilisations incorporelles	46	6 529	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	15 344	36 987	13 506

3.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-58 166	-223 613	-157 087
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	-49 078	-173 319	-115 202
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	-1	-1	-1
Engagements par signature	-4 490	-3 957	-6 583
Risques et charges	-4 597	-46 336	-35 301
Reprises de provisions et de dépréciations	66 977	207 355	144 212
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	64 433	170 217	134 717
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	1	12	12
Engagements par signature	1 262	885	853
Risques et charges	1 281	36 241	8 630
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	8 811	-16 258	-12 875
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-2 051	-18 633	-13 104
Récupérations sur prêts et créances amortis	736	7 232	3 130
Décotes sur crédits restructurés	-32	-120	-50
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes		-3	-1
Coût du risque	7 464	-27 782	-22 900

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-800	157	3
Plus-values de cession	10	163	3
Moins-values de cession	-810	-6	
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-800	157	3

3.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Charge d'impôt courant	74 606	154 508	76 199
Charge d'impôt différé	3 918	-494	2 206
Charge d'impôt de la période	78 524	154 014	78 405

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30/06/2014

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	239 634	38,00%	91 061
Effet des différences permanentes		1,63%	3 909
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit		0,04%	93
Effet des autres éléments		-6,90%	-16 539
Taux et charge effectifs d'impôt		32,77%	78 524

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2014.

Au 31/12/2013 Retraité

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	420 037	38,00%	159 614
Effet des différences permanentes		1,16%	4 852
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit		0,01%	36
Effet des autres éléments		-2,50%	-10 488
Taux et charge effectifs d'impôt		36,67%	154 014

Au 30/06/2013 Retraité

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	226 471	36,10%	81 756
Effet des différences permanentes		0,96%	2 184
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00%	-11
Effet des autres éléments		-2,44%	-5 524
Taux et charge effectifs d'impôt		34,62%	78 405

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	18 395	5 029	-10 244
Ecart de réévaluation de la période	31 626	20 618	5 080
Transfert en résultat	-13 231	-15 589	-15 324
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-11 225	15 141	13 106
Ecart de réévaluation de la période	-11 225	15 141	13 106
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	1 605	-5 881	-1 122
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	8 775	14 289	1 740
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 759	1 542	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	950	-567	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-1 809	975	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	6 966	15 264	1 740
Dont part Groupe	6 534	14 645	1 578
Dont participations ne donnant pas le contrôle	432	619	162

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	30/06/2014				Variation				31/12/2013			
	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	1		1	1			0		1	0	1	1
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	115 000	-16 619	98 381	96 531	18 395	-2 660	15 735	15 303	96 605	-13 959	82 646	81 228
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-37 567	14 275	-23 292	-23 292	-11 225	4 265	-6 960	-6 960	-26 342	10 010	-16 332	-16 332
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	77 434	-2 344	75 090	73 240	7 170	1 605	8 775	8 343	70 264	-3 949	66 315	64 897
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	77 434	-2 344	75 090	73 240	7 170	1 605	8 775	8 343	70 264	-3 949	66 315	64 897
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-3 369	1 160	-2 209	-2 209	-2 759	950	-1 809	-1 809	-610	210	-400	-400
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-3 369	1 160	-2 209	-2 209	-2 759	950	-1 809	-1 809	-610	210	-400	-400
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-3 369	1 160	-2 209	-2 209	-2 759	950	-1 809	-1 809	-610	210	-400	-400
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	74 065	-1 184	72 881	71 031	4 411	2 555	6 966	6 534	69 654	-3 739	65 915	64 497

	31/12/2013				Variation				01/01/2013			
	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	1	0	1	1			0		1		1	1
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	96 605	-13 959	82 646	81 228	5 029	-916	4 113	-3 495	91 576	-13 043	78 533	77 733
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-26 342	10 010	-16 332	-16 332	15 141	-4 965	10 176	-10 176	-41 483	14 975	-26 508	-26 508
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0			0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	70 264	-3 949	66 315	64 897	20 170	-5 881	14 289	-13 671	50 094	1 932	52 026	51 226
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	70 264	-3 949	66 315	64 897	20 170	-5 881	14 289	-13 671	50 094	1 932	52 026	51 226
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-610	210	-400	-400	1 542	-567	975		-2 152	777	-1 375	-1 375
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-610	210	-400	-400	1 542	-567	975	0	-2 152	777	-1 375	-1 375
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-610	210	-400	-400	1 542	-567	975	0	-2 152	777	-1 375	-1 375
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	69 654	-3 739	65 915	64 497	21 712	-6 448	15 264	-13 671	47 942	2 709	50 651	49 851

4. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Le secteur d'activité du Crédit Agricole d'Ile-de-France est celui de la Banque de proximité en France.

La clientèle du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance vie.

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	85 084	80 887
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	38 450	36 235
Valeur au bilan	123 534	117 122
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	85 084	80 887
Valeur au bilan	85 084	80 887

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	38 450	36 235
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	38 450	36 235
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	38 450	36 235

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	83 214	80 731
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	83 214	80 731

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	83 214	80 731
Valeur au bilan	83 214	80 731

5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30/06/2014			31/12/2013		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	216 521	7 569	4 763	200 318	1 829	144
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 753 548	44 531	25 383	2 290 696	20 914	2 021
Actions et autres titres à revenu variable	226 755	50 869	4 228	183 959	34 863	3 615
Titres de participation non consolidés (2)	830 053	49 202	2 797	827 778	47 541	2 762
Total des titres disponibles à la vente	4 026 877	152 171	37 171	3 502 751	105 147	8 542
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	4 026 877	152 171	37 171	3 502 751	105 147	8 542
Impôts		28 133	11 514		14 858	899
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		124 038	25 657		90 289	7 643

- (1) dont 55 120 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.
- (2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 698 461 milliers d'euros au 30 juin 2014. Le montant de la dépréciation s'établit à 18 434 milliers d'euros. Ces montants sont inchangés par rapport au 31 décembre 2013.

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	132 795	122 344
dont comptes ordinaires débiteurs sains	44 808	25 471
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	47 770	47 867
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	180 565	170 211
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	180 565	170 211
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	1 769 251	55 716
Comptes et avances à terme	1 485 437	1 393 290
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts subordonnés		
Valeur brute	3 254 688	1 449 006
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	3 254 688	1 449 006
Valeur au bilan	3 435 253	1 619 217

Prêts et créances sur la clientèle

	30/06/2014	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	27 547	44 202
Autres concours à la clientèle	27 123 838	27 464 477
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		16 579
Titres non cotés sur un marché actif	5 642	5 533
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	101 409	121 511
Comptes ordinaires débiteurs	1 128 306	516 611
Valeur brute	28 386 742	28 168 913
Dépréciations	-426 170	-470 080
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	27 960 572	27 698 833
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur au bilan	27 960 572	27 698 833

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique
(hors opérations internes au Crédit Agricole)

	30/06/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations générales	4 744 760	14 534	13 960	11 563	4 719 237
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	180 565				180 565
Grandes entreprises	5 589 935	152 511	136 050	46 692	5 407 193
Clientèle de détail	18 052 047	181 274	86 311	131 594	17 834 142
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	28 567 307	348 319	236 321	189 849	28 141 137

(1) dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 14 486 milliers d'euros.

	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations-générales (2)	4 588 246	20 194	18 875	10 899	4 558 472
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	170 211				170 211
Grandes entreprises	5 790 171	188 731	159 770	55 588	5 574 813
Clientèle de détail	17 790 496	167 228	94 144	130 804	17 565 548
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	28 339 124	376 153	272 789	197 291	27 869 044

- (1) dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 17 642 milliers d'euros.
(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

5.4. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Au titre du 1er semestre 2014, le Crédit Agricole d'Ile de France n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

5.5. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2014
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	470 080		52 366	-96 276			426 170
dont dépréciations collectives	197 291		11 730	-19 172			189 849
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs financiers disponibles à la vente	55 757		841	-1 478			55 120
Autres actifs financiers	209			-1			208
Total Dépréciations des actifs financiers	526 046	0	53 207	-97 755	0	0	481 498

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2013
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	537 194		118 994	-176 835			479 353
dont dépréciations collectives	206 358		56 160	-70 780			191 738
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente	51 686		4 999	-1 639			55 046
Autres actifs financiers	220		1	-12			209
Total Dépréciations des actifs financiers	589 100	0	123 994	-178 486	0	0	534 608

5.6. Exposition au risque souverain

Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

30/06/2014	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couvertures
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
	Allemagne			24 676		24 676	24 676	
	Belgique							
	Espagne		11 165			11 165	11 165	
	France		193 824			56 627	250 451	250 451
	Grèce							
	Irlande							
	Italie		11 532			5 057	16 589	16 589
	Japon							
Portugal								
Etats Unis								
Total	0	216 521	0	86 360	0	302 881	0	302 881

(1) Hors créances d'impôts différés.

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading.

31/12/2013	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couvertures
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne				25 141		25 141		25 141
Belgique								
Espagne								
France		189 730		56 490		246 220		246 220
Grèce								
Irlande								
Italie		10 588		5 054		15 642		15 642
Japon								
Portugal								
Etats Unis								
Total	0	200 318	0	86 685	0	287 003	0	287 003

(1) Hors créances d'impôts différés.

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading.

Dettes souveraines sur les pays sous surveillance - Activité bancaire – Variations

Variations entre le 31 décembre 2013 et le 30 juin 2014

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2013	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 30 juin 2014
Espagne								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie	5 054			3				5 057
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 054	0	0	3	0	0	0	5 057
Espagne								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne		133		213			10 819	11 165
Grèce								0
Irlande								0
Italie	10 588	243	-343	128		-10 321	11 237	11 532
Portugal								0
Prêts et créances	10 588	376	-343	341	0	-10 321	22 056	22 697
Espagne								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	15 642	376	-343	344	0	-10 321	22 056	27 754

Variations entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 1er janvier 2013	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2013
Espagne								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie	10 086			5	-5 037			5 054
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 086	0	0	5	-5 037	0	0	5 054
Espagne								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie		254		334			10 000	10 588
Portugal								0
Prêts et créances	0	254	0	334	0	0	10 000	10 588
Espagne								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	10 086	254	0	339	-5 037	0	10 000	15 642

5.7. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	822 418	126 109
dont comptes ordinaires créditeurs	33 543	78 268
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	822 418	126 109
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	15 704	103 126
Comptes et avances à terme	17 614 228	16 411 643
Total	17 629 932	16 514 769
Valeur au bilan	18 452 350	16 640 878

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires créditeurs	6 829 856	6 581 219
Comptes d'épargne à régime spécial	206 343	190 413
Autres dettes envers la clientèle	5 040 768	4 859 853
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	12 076 967	11 631 485

5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	30/06/2014	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	2 643	3 163
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	845 941	687 118
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	848 584	690 281
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	0	0

Au cours du premier semestre 2014, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a procédé à aucune émission de dettes subordonnées.

5.9. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

30/06/2014	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	416 275		416 275	280 382	33 538	102 355
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	416 275	0	416 275	280 382	33 538	102 355

Le montant des dérivés soumis à compensation présente 99,99 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

31/12/2013	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	297 688		297 688	198 583	7 730	91 375
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	297 688	0	297 688	198 583	7 730	91 375

Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

Compensation – Passifs financiers

30/06/2014	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	393 717		393 717	280 382	33 538	79 797
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	393 717	0	393 717	280 382	33 538	79 797

Le montant des dérivés soumis à compensation présente 99,86 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

31/12/2013	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	309 445		309 445	198 583	7 730	103 132
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	309 445	0	309 445	198 583	7 730	103 132

Le montant des dérivés soumis à compensation présente 99,7 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

5.10. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2014
Valeur brute	2 926						2 926
Amortissements et dépréciations	-1 182		-22				-1 204
Valeur au bilan (1)	1 744	0	-22	0	0	0	1 722

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	2 877		49				2 926
Amortissements et dépréciations	-1 135		-47				-1 182
Valeur au bilan (1)	1 742	0	2	0	0	0	1 744

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti est estimée à 4 451 milliers d'euros au 30 juin 2014 contre 4 440 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 4 421 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 30/06/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	4 451		4 451	
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	4 451	0	4 451	0

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	4 440		4 440	
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	4 440	0	4 440	0

5.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2014
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	615 511		5 989	-5 718			615 782
Amortissements et dépréciations (1)	-446 525		-15 195	5 649			-456 071
Valeur au bilan	168 986	0	-9 206	-69	0	0	159 711
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	62 451		307	-768			61 990
Amortissements et dépréciations	-22 465		-866	745			-22 586
Valeur au bilan	39 986	0	-559	-23	0	0	39 404

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	596 723	29 469	19 617	-30 298			615 511
Amortissements et dépréciations (1)	-409 827	-35 746	-30 265	29 313			-446 525
Valeur au bilan	186 896	-6 277	-10 648	-985	0	0	168 986
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	68 466		362	-6 377			62 451
Amortissements et dépréciations	-22 120		-6 722	6 377			-22 465
Valeur au bilan	46 346	0	-6 360	0	0	0	39 986

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

5.12. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2014
Risques sur les produits épargne logement	20 247		239					20 486
Risques d'exécution des engagements par signature	4 812		4 490		-1 263			8 039
Risques opérationnels	62 770		5 700	-135	-1 564			66 771
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 984						1 127	3 111
Litiges divers	2 758		363	-17	-1 364			1 740
Participations	72							72
Restructurations	8 466				-931			7 535
Autres risques	16 492		2 085	-3 471	-895			14 211
Total	117 601	0	12 877	-3 623	-6 017	0	1 127	121 965

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	15 915		4 929		-597			20 247
Risques d'exécution des engagements par signature	1 999		3 957	-259	-885			4 812
Risques opérationnels	52 684		48 625	-2 207	-36 332			62 770
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	2 528				-70		-474	1 984
Litiges divers	2 893		590	-620	-105			2 758
Participations	76		595	-40	-559			72
Restructurations			8 466					8 466
Autres risques	15 303		7 677	-5 467	-1 021			16 492
Total	91 398	0	74 839	-8 593	-39 569	0	-474	117 601

(1) Dont une variation d'un montant de 347 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	887 466	665 120
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 517 851	1 500 192
Ancienneté de plus de 10 ans	1 708 334	1 817 643
Total plans d'épargne-logement	4 113 651	3 982 955
Total comptes épargne-logement	742 801	756 855
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	4 856 452	4 739 810

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2014 pour les données au 30 juin 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013, et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	29 077	31 174
Comptes épargne-logement :	79 669	86 519
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	108 746	117 693

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	170
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 167	4 313
Ancienneté de plus de 10 ans	16 319	15 764
Total plans d'épargne-logement	20 486	20 247
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	20 486	20 247

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

5.13. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 30 juin 2014

Au 30 juin 2014, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	8 743 682	30,70%	0,00%
Dont part du Public	2 475 159	8,69%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	6 239 539	21,91%	
Dont part Auto-détenue	28 984	0,10%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	926 565	3,25%	0,00%
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.	926 565	3,25%	
Parts sociales	18 810 548	66,05%	100,00%
Dont 52 Caisses Locales	18 810 139	66,04%	86,96%
Dont 13 Administrateurs de la CR	104	0,00%	4,35%
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	0,33%
Dont divers	304	0,00%	8,36%
Total	28 480 795	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 4 euros et le montant total du capital est de 113 923 milliers d'euros.

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2013, l'Assemblée Générale du Crédit Agricole d'Ile-de-France du 27 mars 2014 a approuvé le versement d'un dividende net par titres de 3,40 euros.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2010	3,20	3,20	3,89%
2011	3,20	3,20	3,58%
2012	3,20	3,20	2,78%
2013	3,40	3,40	2,46%

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France a comptabilisé la somme de 34 644 182 euros au titre de la distribution aux porteurs de capitaux propres pour l'exercice 2013.

6. Engagements de financement et de garantie

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Engagements donnés		
Engagements de financement	4 313 869	4 595 978
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	169 820	420 544
. Engagements en faveur de la clientèle	4 144 049	4 175 434
Ouverture de crédits confirmés	3 303 073	3 285 641
- Ouverture de crédits documentaires	24 050	22 151
- Autres ouvertures de crédits confirmés	3 279 023	3 263 490
Autres engagements en faveur de la clientèle	840 976	889 793
Engagements de garantie	1 762 249	1 420 833
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	942 663	579 715
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 830	1 659
Autres garanties (1)	939 833	578 056
. Engagements d'ordre de la clientèle	819 586	841 118
Cautions immobilières	313 662	353 676
Autres garanties d'ordre de la clientèle	505 924	487 442
Engagements reçus		
Engagements de financement	802 287	2 002 287
. Engagements reçus d'établissements de crédit	802 287	2 002 287
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	11 648 099	11 527 981
. Engagements reçus d'établissements de crédit	6 962 934	6 886 554
. Engagements reçus de la clientèle	4 685 165	4 641 427
Garanties reçues des administrations publiques et	406 985	400 867
Autres garanties reçues	4 278 180	4 240 560

- (1) Dont 939 833 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 578 056 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	12 710 015	12 463 833
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	40 036	12 516
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	12 750 051	12 476 349
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé un dépôt de 317 363 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 194 902 milliers d'euros.

Créances apportées en garantie :

Au cours du premier semestre 2014, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté 12 710 015 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 12 463 833 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté :

- 7 835 829 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 6 440 286 milliers d'euros au 31 décembre 2013 ;
- 132 853 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 364 212 milliers d'euros au 31 décembre 2013 ;
- 1 931 292 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole SA dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 2 635 576 milliers d'euros au 31 décembre 2013 ;
- 2 810 041 milliers euros de créances à Crédit Agricole SA ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 3 023 759 milliers euros au 31 décembre 2013.

7. Reclassement d'instruments financiers

- Reclassements effectués par le Crédit Agricole d'Ile-de-France

Comme les exercices précédents, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas opéré en 2014 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Juste valeur au 30 juin 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	32 460 343	66	32 414 365	45 912
Créances sur les établissements de crédit	3 508 135	0	3 508 135	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	1 814 042		1 814 042	
Comptes et prêts à terme	1 646 714		1 646 714	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	47 379		47 379	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	28 952 208	66	28 906 230	45 912
Créances commerciales	26 683		26 683	
Autres concours à la clientèle	27 691 776	66	27 678 929	12 781
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés				
Titres non cotés sur un marché actif	5 838		5 838	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	101 303		80 978	20 325
Comptes ordinaires débiteurs	1 126 608		1 113 802	12 806
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	429 161	414 015	15 146	0
Effets publics et valeurs assimilées	92 511	92 511		
Obligations et autres titres à revenu fixe	336 650	321 504	15 146	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	32 889 504	414 081	32 429 511	45 912

	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	30 290 588	0	2 434 512	27 856 076
Créances sur les établissements de crédit	1 747 266	0	1 648 524	98 742
Comptes ordinaires & prêts JJ	81 161		79 309	1 852
Comptes et prêts à terme	1 618 692		1 521 802	96 890
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	47 413		47 413	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	28 543 322	0	785 988	27 757 334
Créances commerciales	43 314		1 907	41 407
Autres concours à la clientèle	27 841 962		165 590	27 676 372
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	16 579		16 579	
Titres non cotés sur un marché actif	5 480		5 480	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	121 244		81 689	39 555
Comptes ordinaires débiteurs	514 743		514 743	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	405 124	389 560	15 564	0
Effets publics et valeurs assimilées	91 683	91 683		
Obligations et autres titres à revenu fixe	313 441	297 877	15 564	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	30 695 712	389 560	2 450 076	27 856 076

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Juste valeur au 30 juin 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	18 813 494	0	18 774 515	38 979
Comptes ordinaires & emprunts JJ	790 249		790 249	
Comptes et emprunts à terme	18 023 245		17 984 266	38 979
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	11 647 302	0	11 594 485	52 817
Comptes ordinaires créditeurs	6 829 633		6 776 816	52 817
Comptes d'épargne à régime spécial	206 343		206 343	
Autres dettes envers la clientèle	4 611 326		4 611 326	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	845 196		845 196	
Dettes subordonnées				
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	31 305 992	0	31 214 196	91 796

	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	16 943 750	0	16 892 976	50 774
Comptes ordinaires & emprunts JJ	181 307		181 307	
Comptes et emprunts à terme	16 762 443		16 711 669	50 774
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	11 416 577	0	11 416 535	42
Comptes ordinaires créditeurs	6 581 014		6 581 014	
Comptes d'épargne à régime spécial	190 413		190 413	
Autres dettes envers la clientèle	4 645 150		4 645 108	42
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	689 447		689 447	
Dettes subordonnées				
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	29 049 774	0	28 998 958	50 816

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

• Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

	Total 30/06/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	85 084	0	85 084	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	85 084		85 084	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	38 450	0	38 450	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	38 450	0	38 450	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	38 450		38 450	
Actifs financiers disponibles à la vente	3 328 416	3 065 255	263 161	0
Effets publics et valeurs assimilées	216 521	216 521		
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 753 548	2 743 960	9 588	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	358 347	104 774	253 573	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	331 212		331 212	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	3 783 162	3 065 255	717 907	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 698 461 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	80 887	0	80 887	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	80 887		80 887	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	36 235	0	36 235	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	36 235	0	36 235	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	36 235		36 235	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	2 804 290	2 551 089	253 201	0
Effets publics et valeurs assimilées	200 318	200 318		
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 290 696	2 279 632	11 064	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	313 276	71 139	242 137	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	216 807		216 807	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	3 138 219	2 551 089	587 130	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 698 461 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 30/06/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	83 214	0	83 214	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	83 214		83 214	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	311 068		311 068	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	394 282	0	394 282	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	80 731	0	80 731	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	80 731		80 731	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	229 702		229 702	
Total pPassifs financiers valorisés à la juste valeur	310 433	0	310 433	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Il n'y a pas eu de transfert vers ou à partir du niveau 3.

9. Evénements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire.

10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2014

Périmètre de consolidation de l'[Entité]	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent)	Type d'entité et nature du contrôle	Méthode de consolidation au 30 juin 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2014	31/12/2013	30/06/2014	31/12/2013
Établissements bancaires et financiers ...									
Sociétés de bourse ...									
Sociétés d'investissement Socadif		France		Filiale	Globale	91,29%	91,29%	91,29%	91,29%
Sociétés de crédit bail et de location ...									
Assurances ...									
Divers Bercy Participation		France		Filiale	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

11. Comptes consolidés y compris Caisses Locales

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales	126 054	123 796
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	123 534	117 122
Instruments dérivés de couverture	331 212	216 807
Actifs financiers disponibles à la vente	4 026 877	3 502 751
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 435 253	1 619 217
Prêts et créances sur la clientèle	27 960 572	27 698 833
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	12 891	2 958
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	418 996	398 128
Actifs d'impôts courants et différés	198 419	111 944
Comptes de régularisation et actifs divers	541 549	907 926
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participation aux bénéfices différée		
Participations dans les entreprises mises en équivalence		
Immeubles de placement	1 722	1 744
Immobilisations corporelles	159 714	168 989
Immobilisations incorporelles	39 404	39 986
Ecarts d'acquisition		
TOTAL DE L'ACTIF	37 376 197	34 910 201

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Banques centrales		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	83 214	80 731
Instruments dérivés de couverture	311 068	229 702
Dettes envers les établissements de crédit	18 439 077	16 628 053
Dettes envers la clientèle	12 076 967	11 631 485
Dettes représentées par un titre	736 105	588 752
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	322 571	194 534
Passifs d'impôts courants et différés	86 978	2 206
Comptes de régularisation et passifs divers	577 745	959 694
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions	121 965	117 601
Dettes subordonnées		
TOTAL DETTES	32 755 690	30 432 758
CAPITAUX PROPRES	4 620 507	4 477 443
Capitaux propres - part du Groupe	4 611 607	4 469 181
Capital et réserves liées	318 799	316 016
Réserves consolidées	4 054 869	3 821 173
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	71 030	64 496
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		
Résultat de l'exercice	166 909	267 496
Participations ne donnant pas le contrôle	8 900	8 262
TOTAL DU PASSIF	37 376 197	34 910 201

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	512 805	1 047 180	529 307
Intérêts et charges assimilées	-250 408	-513 374	-267 418
Commissions (produits)	225 177	480 017	245 039
Commissions (charges)	-35 777	-72 360	-33 440
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	208	-1 546	3 713
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	33 322	8 229	11 172
Produits des autres activités	2 779	6 652	2 673
Charges des autres activités	-3 088	-15 227	-2 062
PRODUIT NET BANCAIRE	485 018	939 571	488 984
Charges générales d'exploitation	-230 516	-453 276	-225 518
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-15 344	-36 987	-13 506
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	239 158	449 308	249 960
Coût du risque	7 464	-27 782	-22 900
RESULTAT D'EXPLOITATION	246 622	421 526	227 060
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-800	157	3
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT	245 822	421 683	227 063
Impôts sur les bénéfices	-78 706	-154 336	-78 555
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET	167 116	267 347	148 508
Participations ne donnant pas le contrôle	207	-149	-40
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	166 909	267 496	148 548

III – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2014

Comptes consolidés – Information financière semestrielle

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes consolidés intermédiaires résumés qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1er janvier 2014.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 30 juillet 2014

Les commissaires aux comptes

FIDUS

Mazars

Eric Lebègue

Anne Veaute

IV – ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Responsable de l'information relative à la Caisse Régionale

- M Pascal Célérier, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France,

Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris,
Le 25 juillet 2014

Pascal Célérier,

Le Directeur Général